

ÉTUDE RÉALISÉE PAR
SO COOPÉRATION



ÉTUDE AMSASI

Analyse des Modèles
Socio-Économiques des Associations
de Solidarité Internationale en
Nouvelle-Aquitaine

© UNSPLASH

Rapport final



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE D'AMSASI

Partie 1. ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE NÉO AQUITAINES :
DES MODÈLES SOCIO ÉCONOMIQUES RÉSILIENTS MALGRÉ LE DÉFICIT DE
COMPÉTENCES ET LES DIFFICULTÉS DE FINANCEMENT

- I. Panorama des ASI porteuses de micro-projets en Nouvelle-Aquitaine
- II. Une crise sanitaire qui exacerbe les fragilités mais stimule l'innovation
- III. Préconisations pour viabiliser les modèles socio-économiques des ASI

Partie 2. FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE
NEO AQUITAINES : ENTRE TERRITORIALISATION DES FONDS ET REDEVABILITÉ
CROISSANTE

- I. Panorama des principaux bailleurs de la coopération et de la solidarité inter-
nationales en Nouvelle-Aquitaine
- II. Des bailleurs de fonds sous tension
- III. Préconisations pour améliorer l'accessibilité des financements

Partie 3. LE DIALOGUE DES ACTEURS DE LA COOPÉRATION ET
DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALES EN NOUVELLE-AQUITAINE

- I. Des têtes de réseaux qui favorisent le dialogue entre les acteurs
de la coopération et de la solidarité internationales
- II. Des têtes de réseaux qui oeuvrent pour la structuration du milieu
associatif malgré les jeux d'acteurs
- III. Préconisations pour un meilleur dialogue entre les acteurs de la
coopération et de la solidarité internationales

CONCLUSION

ANNEXES

Liste des préconisations

Liste des annexes

Liste des graphiques, schémas et focus

Bibliographie

« Ultracrédarianisme »

Cette étude est impossible à mener. Ou tout du moins, il faudrait être particulièrement audacieux pour prétendre rassembler en quelques pages le foisonnement des « initiatives populaires de solidarité internationale » (comme disent nos amis belges !) menées sur tous les territoires par des acteurs viscéralement attachés à leurs projets. Le langage du petit monde de l'aide au développement en a réduit maladroitement la richesse et la portée en désignant ça sous le terme de « micro-projet », mesurant la taille d'un engagement et de la dynamique citoyenne au seul volume budgétaire qui les traverse le temps d'un projet. Reconnaissons-le, sur ce sujet comme sur d'autres, nous avons pris l'habitude de parler haut et fort, de quelque chose que nous ne connaissions pas si bien que ça ; travers d'une époque sûrement.

Alors reprenons.

Au moins « avant », quand il s'agissait de se prêter à ce genre d'exercice, avait-on une boussole classique, le Nord, le Sud ; une dynamique claire que d'autres études ont longtemps résumé dans le titre, « Argent et Solidarité Internationale » ; le tout porté par une idée forte, celles de faire tomber les barrières de l'injustice, des inégalités et toutes celles qui divisent notre humanité. La mondialisation avait transformé le monde en un village global, dont bon an, mal an nous cherchions à corriger la trajectoire. Mais voilà, le monde est devenu plus complexe. Les (gestes) barrières nous protègent, la solidarité n'est plus une histoire de gros (ou de trop petits) sous, « d'ici » et de « là-bas »... et le village a pris feu. Croyez-vous que chaque Colibri puisse l'éteindre ? « Ensemble oui » nous disait feu Pierre Rabhi. Mais si nous n'y arrivons pas, « there is no planet B » nous scande la jeunesse du monde entier.

Alors, que fait-on ?

Parce qu'il est urgent de se comprendre, de déterminer les enjeux et les façons d'y répondre, prenons le temps – ensemble - de faire de cette étude un levier pour nos actions en Nouvelle-Aquitaine. Plutôt que de parler sans savoir, que de réagir sans écouter, que d'agir sans comprendre et d'être tenté par de (trop) vieux schéma pour penser l'avenir, embarquez avec nous dans la réflexion que nous démarrons avec cette étude. Au fait, vous avez dit « micro » projets ? Ne préféreriez-vous pas parler de « méga » enjeux désormais ?

Franck Fortuné, directeur de So Coopération

REMERCIEMENTS

Nous remercions les membres du comité de pilotage de l'étude qui ont contribué à sa réalisation : La Guilde, la Région Nouvelle-Aquitaine, Recherche et Solidarités, l'association Sages-Femmes sans Frontières et le Comité de Jumelage Prahecq Glei.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'implication des acteurs ayant pris part à cette étude.

2A2D (Actions d'Autopromotion de Développement Durable)	Coopération-Jumelage Yako-Vouglaisien (Co-JYVV)
ACAMO	Diaspora Invest
Aimer- Croire - Agir (ACA)	Du Nord Pour Le Sud (DNPLS)
AMADEA-Enfance et Développement à Madagascar	DYNAM'EAU
Amitié et Coopération France Cameroun (ACFC)	Ecole Pour Tous Burundi
Amitié France Madagascar	Ecoliers du Sénégal
Amitié, Coopération, Solidarité avec Elavagnon (A.C.S.E)	Electriciens sans Frontières
Amitiés Burkinabe Po Dissay (ABPD)	Emanik
Amitiés Mirebalais Bassemiam AMB	Ensipachamama
Artisans du Monde Bordeaux Métropole	Fonds Solidarité Santé Navale
Association Citoyens du Monde en Poitou Charentes	France Amérique Latine 33
Association Citoyenneté Solidarité Niger	Guinée solidarité Bordeaux sud-ouest (GS-Bx)
Association Contre la Tuberculose et les Maladies Endémiques (ACTUME)	Haiti en vie
Association Cuma Bénin Nouvelle-Aquitaine	IFJD
Association de Jumelage Prahecq Glei	Initiative Développement (ID)
Association de l'Amour Vivant (ASLAV)	INITIATIVES CLIMAT
Association des Amis du Cercle d'Échange, d'Entraide et d'Amitié pour le Développement (AMICEAD)	Jumelage coopération Chauvigny/Banfora
Association Enfants du désert (EDD)	Kolere
Association Humanitaire Nonvissi (NAH)	Le cœur du Siné Saloum
Association les amis d'Arbolle	les Amis de Kindi - ADAK
Association Nord Niger Santé (NNS)	Les amis de Panket
Association SENS (Solidarité Echange Nord Sud)	Maison de l'Europe des Landes Wipsee
Association SIDJIMAYA CULTURE	Mamou Solidarité Partage
Avenir En Héritage	Moncoutant sans frontières
Axe Humanitaire des Volontés Européennes et Camerounaises (AHVEC-France)	Sages-Femmes Sans Frontières
Bêafrika	Solidarité Cameroun Aquitaine
Burkin'aid	Solidarité-Entraide-Fraternité franco malgache (SEF)
C.I.E.LO - Coopération Internationale pour les Équilibres Locaux	Teranga et Terre crue
CAJCA	Terres d'échanges
Chlorophylle	Tsiky Solidarité
Collectif Actions Solidaires	la Région Nouvelle-Aquitaine
Collectif Solidarité Internationale 47 (SI47)	La Guilde
Comité Amérique Latine SAINTES (CAL-AFC)	le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM)
Comité de jumelage Bon Rencontre Carabane	l'Agence de l'eau Loire Bretagne
	le Département de la Dordogne
	Grand Poitiers
	Watt For Change (fondation Valorem)
	Hello Asso
	Solylend

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAP	Appel à projet
AECT	Action extérieure des collectivités territoriales
AFD	Agence française de développement
AMSASI	Analyse des modèles socio-économiques des associations de solidarité internationale
APD	Aide publique au développement
ASI	Associations de solidarité internationale
CICID	Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement
CNCD	Commission nationale de la coopération décentralisée
COSIM	Collectif des Organisations de Solidarité Internationales Issues des Migrations
CT	Collectivité territoriale
DAECT	Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales
ECSI	Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale
FORIM	Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
ODD	Objectifs de développement durable
OSC	Organisations de la Société Civile
OSIM	Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations
PGO	Partenariat pour un Gouvernement Ouvert
PRA/OSIM	Programme d'Appui aux projets des Organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration
pS-Eau	Programme Solidarité Eau
RADSI-NA	Réseau Associatif pour le Développement et la Solidarité Internationale en Nouvelle-Aquitaine
RRMA	Réseau Régional Multi-Acteur
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SI	Solidarité Internationale



Collectivités territoriales, administrations publiques, associations, fondations, entreprises, les acteurs de la coopération et de la solidarité internationales sont très dynamiques en Nouvelle-Aquitaine. La décentralisation et la professionnalisation dans le domaine de la solidarité internationale s'accroissent avec des modalités de contractualisation et des formes d'engagement qui changent. La redevabilité vis-à-vis des bailleurs de fonds s'est renforcée avec plus d'exigences et des critères propres à chacun. Cela entraîne une complexification des partenariats et des contraintes de gestion de projets. So Coopération a mobilisé son expertise et ses partenaires pour mener une Analyse des Modèles Socio-économiques des Associations de Solidarité Internationale en Nouvelle-Aquitaine (AMSASI/NA). Il faut préciser que certaines organisations peuvent avoir des projets de solidarité internationale sans pour autant être classées parmi les ASI. L'étude s'est concentrée sur les associations spécialisées dans la coopération et la solidarité internationales.

Des micro-structures porteuses de micro-projets

Dans une approche territoriale, l'étude s'est intéressée au modèle socio-économique des ASI qui mènent des micro-projets. En effet, en Nouvelle-Aquitaine, bon nombre des associations sont des structures non professionnelles de petite ou moyenne taille. D'où l'intérêt de se concentrer sur ces associations qui font des micro-projets de solidarité internationale. Pour assurer leur survie ou leur croissance, les associations doivent constamment interroger leur modèle socio-économique qui est l'ensemble des mécanismes de création de valeur d'une organisation. L'étude du modèle socio-économique consiste donc à analyser la structure des coûts et des ressources (la nature des dépenses et des recettes), la mobilisation des ressources humaines, le mode de gouvernance, les stratégies d'organisation, les partenariats et la nature des projets portés.

Il convient de souligner l'absence d'une définition légale d'un micro projet, cependant il y a un consensus sur sa représentation: un projet à faible coût avec un ancrage local, une mobilisation de la société civile, une proximité avec les communautés. Selon le pôle Micro-projets de La Guilde, "un microprojet peut être défini comme une action pérenne de développement initiée localement, en réponse aux besoins exprimés par les bénéficiaires, acteurs de leur propre développement. Il se caractérise par : une coopération de proximité, un coût global faible, un impact géographique à petite échelle, un éventuel caractère innovant et répliquable".

Les micro-projets sont donc censés permettre d'atteindre des résultats concrets avec peu de moyens. Ils portent sur toutes les thématiques d'aide au développement (éducation, santé, agriculture, droits humains, gouvernance, etc.) et font référence aux objectifs de développement durable (ODD).

Même si certaines études s'intéressent au modèle socio-économique des ASI, aucune n'est faite à l'échelle régionale néo-aquitaine. L'originalité de notre étude réside donc dans son approche territoriale et le prisme des projets de coopération et de solidarité internationales. Elle correspond aussi à certaines attentes émanant notamment de la gouvernance de SO Coopération pour une meilleure connaissance des besoins et des attentes des associations néo-aquitaines engagées à l'international. Elle alimente donc le débat sur les missions d'identification, d'accompagnement, d'animation territoriale du Réseau.

Le focus sur les modèles socio-économiques est primordial pour appréhender l'impact de la crise sanitaire sur les ASI. Dans une première enquête en 2020, SO Coopération s'est intéressé aux impacts de la crise sur les acteurs néo-aquitains engagés à l'international. Avec cette étude, il s'agit d'approfondir la réflexion sur les stratégies de résilience qui ont été déployées par les ASI. Cette étude sera une première avancée utile pour avoir une connaissance fine du tissu associatif, comprendre les dynamiques des porteurs de micro-projets et identifier les bailleurs de la solidarité internationale en Nouvelle-Aquitaine.

Une enquête en deux phases: questionnaire et entretiens

Le travail d'enquête que nous avons réalisé s'appuie sur une analyse statistique quantitative et qualitative, ainsi qu'un travail de recherche documentaire préalable.

Un questionnaire a été créé avec 25 questions structurées en 5 axes : identification de la structure, analyse financière, analyse organisationnelle, gestion de la crise sanitaire, situation générale et perspectives d'évolution.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE D'AMSASI

Chaque axe aborde différentes thématiques selon le schéma suivant:



Schéma 1 : Le modèle socio-économique d'une association

Le questionnaire a été conçu de manière ergonomique afin de le rendre accessible à tous. Une attention a aussi été portée au temps de réponse, afin que celui-ci ne constitue pas un frein pour les acteurs. Le questionnaire a été diffusé mi-juillet 2021, par mail aux associations de notre base de données (qui inclut aussi bien des adhérents que des non adhérents au réseau SO Coopération).

En Nouvelle-Aquitaine, on estime qu'il y a autour d'1 millier de structures qui œuvrent dans le domaine de la coopération et de la solidarité internationales. Parmi ces acteurs, on compte aussi bien les associations spécialisées dans le domaine que les associations qui ont d'autres activités mais qui portent un projet quelconque de solidarité internationale. Sont aussi comptabilisés, les collectivités territoriales, les établissements publics, les instituts de formation, les fondations qui ont des projets de coopération ou de solidarité internationale. Dans la base de données de SO Coopération qui est en cours de renforcement, environ 380 structures sont enregistrées (dont 200 associations). L'étude a donc ciblé les ASI et le questionnaire a été publié dans notre newsletter, sur notre site internet, lors des formations et accompagnements, et relayé par certains acteurs partenaires. Nous avons enregistré plus d'une soixantaine de réponses dont 61 ont été retenues.

L'analyse qualitative qui a suivi, a pris la forme d'entretiens à la fois d'acteurs salariés ou bénévoles des ASI porteuses de micro-projets en Nouvelle-Aquitaine, et d'autres acteurs (bailleurs, collectivités, fondations, agence de l'eau, plateforme de financement participatif). Nous avons cherché à interroger tous les départe-

ments de la région, et à intégrer une dimension multi-acteurs. Le choix des acteurs rencontrés s'est ainsi fait en prenant en compte la couverture territoriale, les domaines d'intervention, les zones géographiques d'actions mais aussi la spécificité de la structure : Organisation de Solidarité Internationale issues des Migrations (OSIM), comité de jumelage, association de jeunes, etc. Parmi les acteurs interrogés, certains avaient déjà pris part à l'étude en répondant au préalable au questionnaire. De plus, certains connaissaient So Coopération, étant adhérent ou l'ayant été par le passé, quand d'autres disposaient d'une vision non exhaustive des missions et du rôle du réseau.

La grille d'entretien a été construite en reprenant la même structure que le questionnaire, c'est-à-dire en 5 axes (informations générales sur la structure, analyse financière, organisationnelle, impact de la crise sanitaire et perspectives d'évolution), tout en venant approfondir certains points. Celle-ci a été adaptée au fur et à mesure des entretiens, des questionnements nouveaux émergents de nos premières rencontres avec les acteurs.

Il nous est apparu pertinent par exemple d'aborder les sujets relatifs aux modes de diagnostic et de suivi-évaluation des projets, à la stratégie

de communication des structures, ainsi que la question du changement d'échelle. 18 ASI et 8 bailleurs finançant des projets portés par des structures néo-aquitaines ont été interrogés.

Il convient de préciser que les associations ont été beaucoup sollicitées ces derniers temps pour répondre à des questionnaires sur leurs activités et l'impact du COVID. Cette sollicitation peut être source de lassitude et d'un manque d'enthousiasme pour remplir un énième formu-

laire. Un autre facteur à ne pas perdre de vue est la difficulté pour collecter les données en raison de la fracture numérique qui se manifeste par des difficultés d'accès et de maîtrise du numérique.

L'accessibilité des financements: le talon d'Achille de la coopération internationale en Nouvelle-Aquitaine

La problématique principale qui est ressortie de l'enquête est l'accessibilité des financements structurants pour les associations porteuses de micro-projets. Elles font face à des difficultés de financements en raison de la conjonction de 3 facteurs déterminants:

1

Leur modèle socio-économique dépendant du bénévolat :

La majorité des associations qui font des micro-projets sont non employeuses. Elles reposent sur un socle de bénévoles dont la mobilisation et l'engagement dans le long terme sont de plus en plus difficiles. En outre, le déficit de compétences en gestion de projet et de maîtrise des enjeux de la coopération internationale rend inéluctable une montée en compétence des associations non professionnelles pour accéder à des financements structurants.

2

Des bailleurs de fonds sous tensions qui doivent combler les besoins de financement tout en maintenant certains standards de qualité des projets :

La constitution des dossiers de financement et les exigences de redevabilité créent une inflation administrative à laquelle les petites structures non employeuses peinent à faire face. Quant aux associations employeuses, même si elles ont la possibilité de répondre aux appels à projets (AAP), elles ont souvent besoin de financements structurants pour faire face aux charges récurrentes et constituer un effet de levier leur permettant de porter des projets de plus grande envergure.

3

Un déficit de concertation, de coordination et de mutualisation entre acteurs de la coopération internationale :

Les têtes de réseaux oeuvrent pour un meilleur dialogue entre les acteurs de la coopération mais il reste beaucoup à faire car les partenariats entre ASI, les partenariats entre bailleurs de fonds, la concertation entre ASI et bailleurs, les liens entre ASI et secteur privé sont encore balbutiants.

Ainsi, dans chaque partie, nous avons dressé un état des lieux grâce à des panoramas d'acteurs (ASI, bailleurs, têtes de réseaux), identifié les problématiques et proposé des préconisations.

1

ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ
INTERNATIONALE NÉO
AQUITAINES : DES MODÈLES SOCIO
ÉCONOMIQUES RÉSILIENTS MALGRÉ
LE DÉFICIT DE COMPÉTENCES ET LES
DIFFICULTÉS DE FINANCEMENT

Les leviers du modèle socio-économique des ASI sont :

- Les finances (charges et produits)
- Les richesses humaines (bénévoles, salariés, stagiaires, services civiques, volontaires, adhérents, mécénats de compétence)
- Les alliances (partenariats et stratégies)
- Les modèles socio-économiques sont bousculés dans un contexte de
- Professionnalisation du secteur de l'aide au développement,
- Évolution des pratiques et des formes d'engagement dans la coopération et la solidarité internationale,
- Raréfaction des financements publics
- Transformations numériques du travail

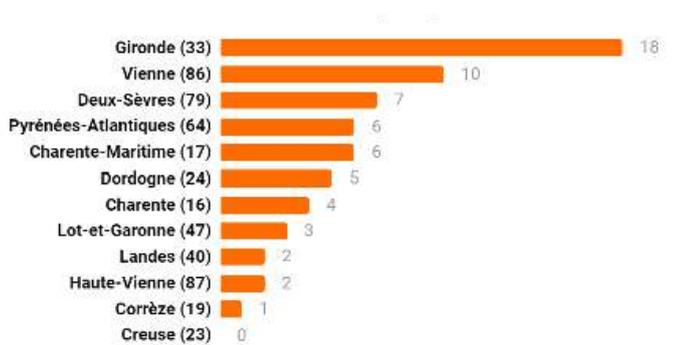
Face à ces mutations et défis, les ASI doivent diversifier leurs stratégies de financement, assurer la montée en compétences de leurs ressources humaines, réussir le renouvellement générationnel en recrutant de jeunes bénévoles, rendre plus visible leurs actions et leurs structures.

I. Panorama des ASI porteuses de micro-projets en Nouvelle-Aquitaine

Les ASI qui ont répondu au questionnaire et participé aux entretiens sont réparties sur l'ensemble du territoire néo-aquitain. La plupart des acteurs de la coopération et de la solidarité internationales sont concentrés en périphérie des grandes aires urbaines régionales. Ainsi la localisation des acteurs dépend de la polarisation démographique, raison pour laquelle la majorité des structures participantes à l'enquête sont girondines.

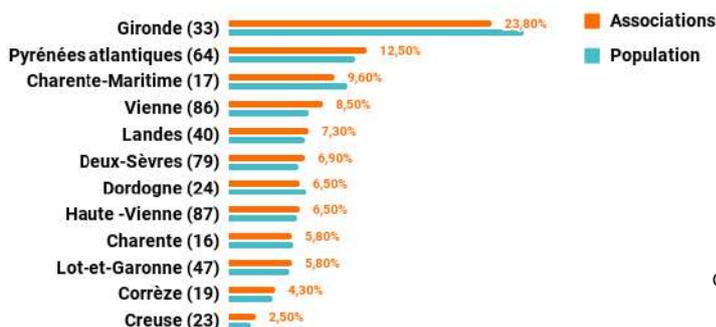
Des associations issues de tous les départements du territoire néo-aquitain (sauf la Creuse) ont répondu. Malgré de multiples sollicitations, aucune structure issue de ce département n'a répondu au questionnaire ou n'était disponible pour nous accorder un entretien. En outre, seulement 3 structures (1 collectivité territoriale et 2 associations) sont enregistrées dans la base de données de SO Coopération.

Nombre d'associations ayant participé à l'étude par département



Graphique 1 : Source étude AMSASI

Pourcentage d'associations et de population par départements de la région Nouvelle-Aquitaine



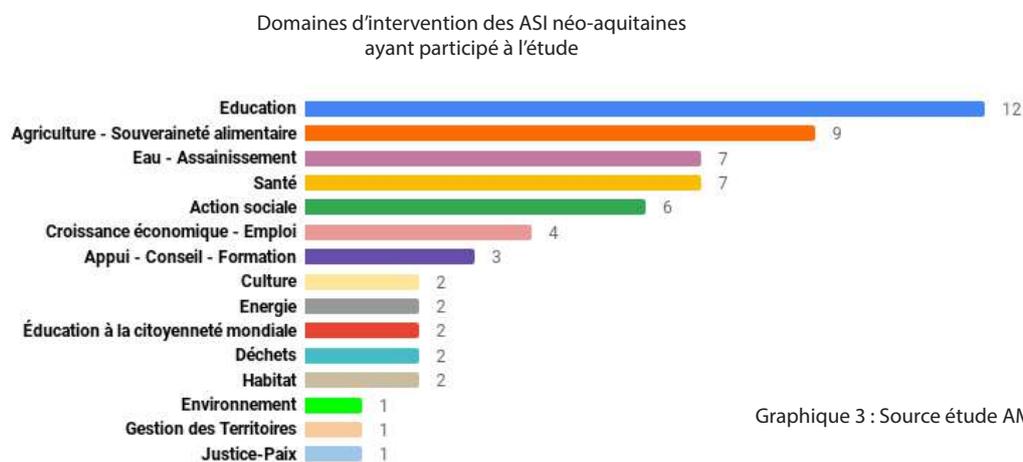
Graphique 2 : Source étude AMSASI à partir des données de Recherches et Solidarités en Annexe 9

Ces résultats entrent en résonance avec le nombre d'associations estimé par Recherches et Solidarités et le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports en 2020 ¹, et la taille de la population par département. La Vienne et les Deux-Sèvres sont plus représentées dans l'enquête en raison de l'implantation d'une antenne de SO Coopération à Poitiers et des membres du réseau issus des Deux-Sèvres qui ont permis de mieux relayer l'étude dans ces zones. Ces chiffres reflètent aussi les réalités démographiques avec la Gironde qui est le département le plus peuplé et la Creuse la moins peuplée. Il y a la Dordogne qui compte plus de population que les Deux-Sèvres (413 418 et 374 799 personnes respectivement) mais qui a moins d'associations sur son territoire (entre 8 500 et 9 000 / entre 9 000 et 9 500 , respectivement) et de fait moins d'ASI répondant à notre enquête ².

1. Une enquête qui reflète les grandes tendances de l'aide au développement en France

1.1. Des ASI qui interviennent principalement pour l'accès aux biens et services essentiels

Les micro-projets de solidarité internationale en Nouvelle-Aquitaine portent principalement sur l'accès aux besoins de base. L'éducation est le principal domaine d'intervention (19,7%) des associations interrogées, suivi de l'agriculture (14,8%), de l'accès à l'eau et à l'assainissement (11,5%) et de la santé (11,5%). Les projets dans le secteur éducatif ou agricole sont plus faciles à monter car mobilisant peu d'investissements financiers ou en infrastructures et ne nécessitant pas une ingénierie spécifique de projets. Ce sont donc des thématiques qui permettent de mobiliser plus facilement et interpellent davantage les donateurs.



Ces résultats sont cohérents avec les orientations de la France en matière d'aide publique au développement. En février 2018, le CICID (Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement) a identifié des domaines prioritaires d'intervention de l'APD : la santé, l'éducation, l'égalité entre les femmes et les hommes, le climat, le soutien aux ONG et la société civile. En 2019, l'APD de la France allouée à l'éducation a atteint 1,4 milliards d'euros selon le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE).

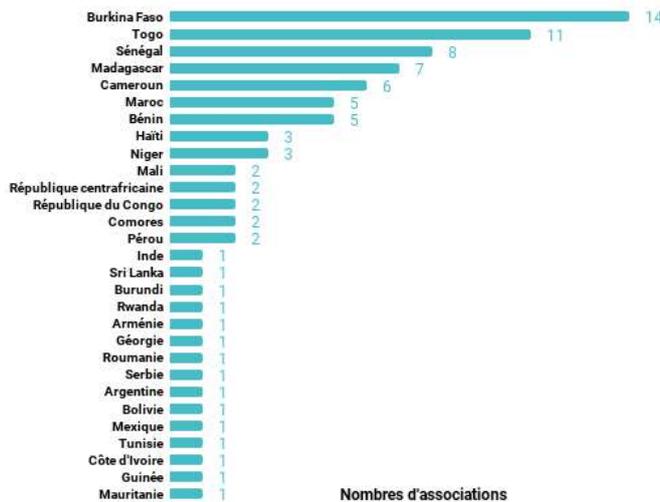
¹ Les chiffres estimés par Recherches et Solidarités concernent l'ensemble des associations enregistrées dans les départements, et dans tous les secteurs d'activités : Culture, Sport, Loisirs, Social, Amicales - entraide, Education - formation, Economie, Santé, Environnement, Autres.

² Pour plus de détail, consulter l'annexe 9

1.2. Des interventions principalement en Afrique de l'Ouest

Les ASI néo-aquitaines de notre échantillon s'inscrivent dans la logique d'intervention de l'aide publique au développement de la France. Leurs micro projets entrent donc en résonance avec les axes et pays prioritaires³ définis par le CICID. Plus de la moitié (52,3%) des interventions se déroulent donc en Afrique de l'Ouest et plus largement l'Afrique subsaharienne concentre plus de 76% des micro-projets.

Pays d'intervention des ASI néo-aquitaines ayant participé à l'étude

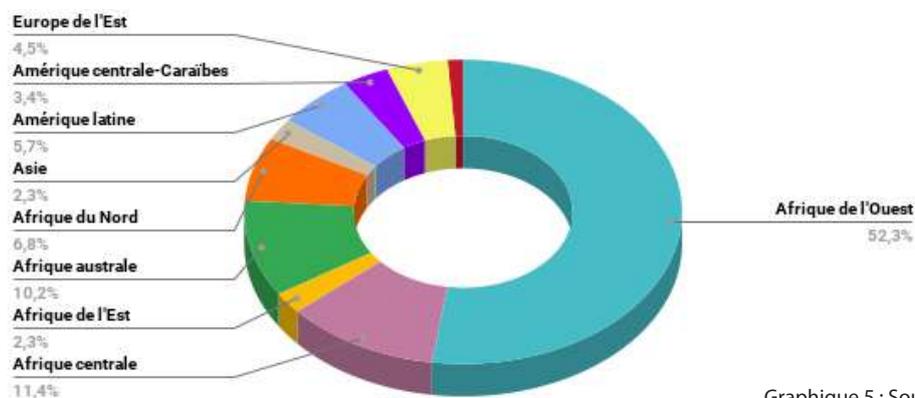


Les pays qui accueillent le plus de micro-projets de solidarité internationale sont le Burkina Faso, le Togo et le Sénégal. Deux pays (Cameroun, Maroc) font partie du top 10 mais ne sont pas des pays prioritaires désignés par le CICID. En effet, la diaspora camerounaise est particulièrement présente en Nouvelle-Aquitaine et de nombreuses associations mènent des projets dans cette zone. Par ailleurs, la proximité géographique et les liens historiques entre la France et le Maroc font que ce dernier accueille de nombreux projets de développement.

Graphique 4 : Source étude AMSASI

Donc les micro-projets suivent la même tendance que l'aide bilatérale française. En effet, en 2019, 43% de l'APD totale de la France était destinée à l'Afrique (4,5 milliards d'euros), dont plus des 3/4 (3,5 milliards d'euros) à l'Afrique subsaharienne.

Zones d'intervention des ASI néo-aquitaines ayant participé à l'étude



Graphique 5 : Source étude AMSASI

³ Les pays prioritaires de l'APD sont : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo

2. Des modèles économiques hétéroclites mais une typologie se dégage

L'analyse fine du profil des ASI qui ont répondu au questionnaire a permis de dégager une typologie en fonction de trois critères: le budget annuel de la structure⁴, le nombre de bénévoles et de salariés et la stratégie de financement. Les fourchettes de budget annuel moyen de l'association ont été définies en s'inspirant des critères du Pôle microprojets de la Guilde qui est un bailleur référent des porteurs de micro-projets. Ainsi les intervalles suivantes ont été proposés à notre échantillon:

- Moins de 10.000 euros
- Entre 10.000 et 50.000 euros
- Entre 50.000 et 100.000 euros
- Entre 100.000 et 130.000 euros
- Entre 130.000 et 500.000 euros
- Plus de 500.000 euros

2.1 De très petites structures avec de petits budgets



Parmi les 61 associations qui ont répondu à notre questionnaire, 39,3% ont un budget annuel moyen inférieur à 10.000 euros (soit 24 ASI). Le même nombre a entre 10.000 et 50.000 euros de budget. Au total 88,52% des ASI de notre échantillon ont moins de 130.000 euros de budget.

Ainsi 96,7% des réponses provenaient d'associations qui ont moins de 500.000 euros de budget annuel. Ces résultats ne relèvent pas d'un ciblage spécifique, nous avons envoyé le questionnaire à plus de 400 associations toutes tailles confondues sans préempter de la nature de la structure. Ainsi la grande majorité des répondants sont des micro-structures.

Au sein des micro-structures, des singularités ont émergé et plutôt que de distinguer seulement les MICRO et les MESO, nous avons observé 3 catégories supplémentaires que nous avons dénommé PICO structures, NANO structures, MICRO-MESO structures. La typologie dresse donc un continuum allant des PICO, aux MESO associations de solidarité internationale.

L'intérêt d'une telle typologie est de pouvoir capter les différences au sein même des ASI qui portent des micro-projets et de pouvoir en cascade formuler des préconisations les plus adaptées possibles aux diverses échelles de structures. Les bénévoles réguliers ou actifs sont ceux qui participent directement à la gestion, à la gouvernance et au pilotage des projets de l'association. Ainsi les PICO et les NANO sont des associations non employeuses tandis que les MICRO, MICRO-MESO ou MESO sont les associations employeuses avec des salariés.

Typologie des Associations de Solidarité Internationale en Nouvelle-Aquitaine

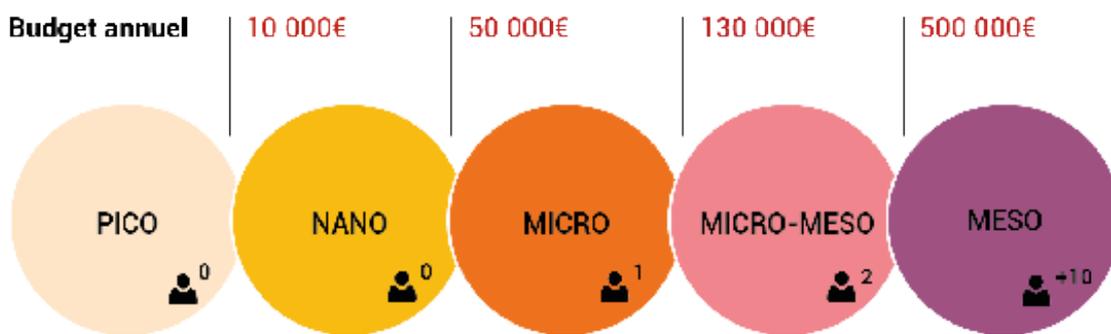


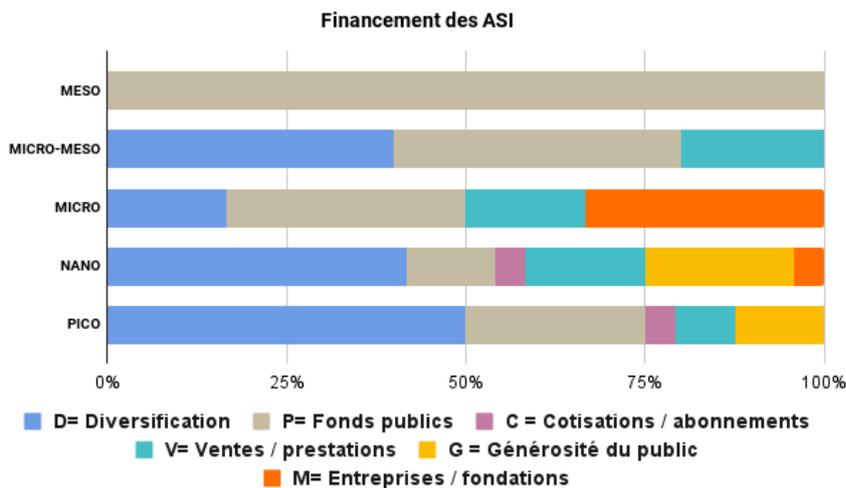
Tableau 1 : Typologie des ASI néo-aquitaines (source étude AMSASI)

Types de structures	Budget annuel (en euros)	Statut	Nombre moyen de bénévoles réguliers	Nombre de Salariés	Nombre d'ASI de l'échantillon
PICO	Moins de 10.000	Associations non employeuses	10	0	24
NANO	Entre 10.000 et 50.000		13	0	24
MICRO	Entre 50.000 et 130.000	Associations employeuses	19	1	6
MICRO-MESO	Entre 130.000 et 500.000		34	2	5
MESO	Plus de 500.00		15	15	2

Schéma 2 : Représentation de la typologie des ASI en Nouvelle-Aquitaine

2.2. Des stratégies de financement diverses

Des enjeux et des difficultés différents ont été identifiés en fonction de la catégorie d'ASI.



D = diversification	Tous les types de financement qu'ils soient d'origine publique et privée sont représentés à part égale
P = fonds publics	Plus de la moitié des financements est d'origine publique (CT, ministères, agences étatiques, administrations publiques)
C = cotisations/abonnements	Plus de la moitié du financement provient des cotisations et abonnements
V = ventes/prestations	Plus de la moitié des financements provient des ventes de produits et des prestations de service
G = générosité du public	Plus de la moitié des financements provient de la générosité du public (dons, legs, crowdfunding)
M = entreprises/fondations	Plus de la moitié des financements provient des entreprises, fondations, fonds

Graphique 7 : Source étude AMSASI

⁴ Nous nous sommes appuyés sur le budget annuel de l'association et non le budget d'un projet car souvent les structures mènent plusieurs projets à la fois. Le budget moyen annuel de l'association est donc plus approprié pour établir une typologie.

Des PICO structures fragiles mais persévérantes

La moitié des PICO ont des sources de financement diversifiées. Elles sollicitent des financements publics en général de leur commune de localisation et font aussi appel à la générosité du public. Elles s'autofinancent aussi grâce aux cotisations des adhérents et à la vente de produits lors d'événements. Ces petites associations multiplient les initiatives et efforts et parviennent tant bien que mal à mobiliser différents donateurs. L'autre moitié des PICO va être dépendante d'un type spécifique de financement:

- Le quart des PICO vont davantage dépendre des subventions des collectivités territoriales,
- Certaines vont davantage solliciter des dons souvent de leur entourage, réseau ou localité.
- Celles qui n'arrivent pas à capter des fonds publics vont dépendre essentiellement des ventes de produits souvent artisanaux provenant des pays aidés et elles représentent 8% des PICO structures de l'échantillon.
- Certaines PICO (environ 4%) ne vont pouvoir compter quasiment que sur les cotisations et apports des membres de l'association.

Le point commun de l'ensemble des PICO est l'absence de financement provenant d'entreprises ou fondations. En effet, leur réseau limité, les difficultés liées à la non professionnalisation des bénévoles, les lacunes en matière de communication (déficit de visibilité des projets menés) font qu'il leur est difficile de nouer des partenariats solides avec ces catégories d'acteurs.

Des NANO structures dynamiques et très motivées

La quasi moitié des NANO a un financement diversifié tandis que le cinquième d'entre elles dépendent des dons et legs. Certaines NANO mènent des projets financés principalement sur leurs fonds propres issus des cotisations, des prestations ou des ventes de produits. Seulement 12,5% d'entre elles dépendent des financements publics. Une minorité des NANO arrive à candidater aux appels à projets des grandes collectivités comme la Région.

En effet, elles sont plus solides (sur le plan des finances, des ressources humaines, des compétences, des partenariats) pour monter des dossiers complexes et être en mesure d'assurer les exigences de redevabilité.

Des MICRO structures professionnelles et polyvalentes

Le tiers des structures qui ont entre 50.000 et 130.000 euros de budget annuel a réussi à obtenir des financements conséquents de fondations ou d'entreprises. Certaines MICRO structures ont un financement majoritairement issu de prestations de services ou des ventes de produits, tandis que d'autres ont des financements diversifiés. Le tiers des MICRO structures parviennent à capter des fonds publics notamment de l'AMP, de la Région, des agences de l'eau. Avec un degré de professionnalisation supérieur à celui des PICO et des NANO, elles sont lauréates d'appels à projets et de ce fait, les cotisations, les dons et les ventes de produits représentent une part marginale de leurs ressources.

Des MICRO-MESO structures dans l'angle-mort des dispositifs de financement

Avec un budget annuel supérieur à 130.000 euros, les MICRO-MESO structures ne sont pas éligibles aux financements du Pôle micro-projets de la Guilde. Mais en étant en dessous du seuil de financement des méso-projets par l'AFD, elles sont dans l'angle-mort des dispositifs de financement conventionnels. 40% d'entre elles multiplient les sources de financement sans qu'un guichet spécifique ne leur permette de stabiliser leur situation financière. Celles qui parviennent à tirer leur épingle du jeu sont souvent des associations spécialisées dans des domaines spécifiques tels que l'accès à l'eau / assainissement (possibilité de bénéficier du dispositif 1% eau assainissement⁵) ou le plaidoyer (Justice et Paix par exemple).

“ Il manque toute une échelle de financement des structures de taille moyenne.

Des MESO structures soutenues par les fonds publics

Souvent, elles ont gagné la confiance des bailleurs de fonds publics qui financent régulièrement leurs projets. Ainsi, les ressources financières des MESO structures de l'échantillon sont principalement d'origine publique (collectivités territoriales, ministères, agences étatiques, administrations publiques).

3. Un modèle social structuré autour d'un socle de bénévoles engagés

Au-delà de l'analyse du modèle économique des structures, nous nous sommes intéressés à leur modèle social, et notamment à la manière dont elles s'organisent au niveau humain.

Un grand nombre d'acteurs différents participent à la vie des ASI Néo-Aquitaines : bénévoles, salariés, adhérents, volontaires, stagiaires, jeunes en contrat de Service Civique⁶, mais aussi toute personne relayant des informations sur l'association à l'échelle de son réseau (famille, amis, réseaux sociaux). Étant conscient de ce large éventail d'acteurs au sein des structures interrogées, nous avons choisi de nous focaliser plus spécifiquement sur les trois types d'acteurs principaux : bénévoles, adhérents et salariés.

Ainsi, quel est le profil des personnes mettant en œuvre les projets dans les ASI néo-aquitaine? Dans quelle mesure l'activité repose-t-elle sur le bénévolat et/ou le salariat ? Les adhérents sont-ils les mêmes personnes que les bénévoles ? Peut-on voir aujourd'hui des évolutions de la notion d'engagement au sein des ASI ?

⁵ La loi Oudin-Santini autorise les collectivités, syndicats et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1% du budget de leurs services eau et assainissement pour financer des actions de solidarité internationale dans ces secteurs.

⁶ Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

3.1. Un noyau dur de bénévoles actifs

- Un ratio bénévoles / salariés différent selon la typologie des structures

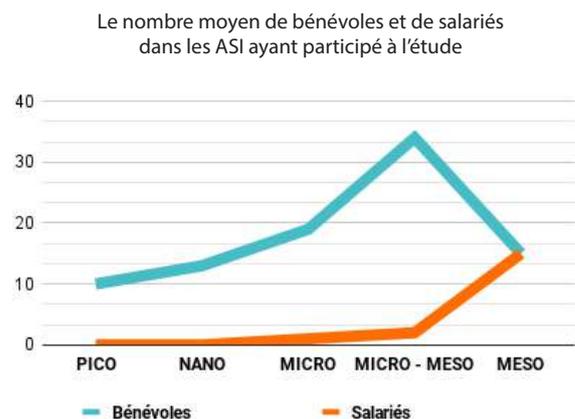
L'activité des ASI repose en grande partie sur l'implication d'un socle de bénévoles plus ou moins actifs. Les petites associations ayant moins de 50.000 € de budget annuel (PICO et NANO) n'ont pas de salariés. Ce sont des associations non employeuses. L'ensemble des activités est mené par des bénévoles, représentant en moyenne 10 à 13 personnes. Ce chiffre ne comptabilise pas les personnes pouvant venir en appui de manière ponctuelle. Les plus petites structures reposent donc sur l'engagement fort d'une poignée de bénévoles pour fonctionner, et bénéficient ponctuellement de l'appui d'autres personnes donnant de leur temps pour l'organisation d'évènements par exemple.

Dans les associations de taille plus conséquentes, le nombre de bénévoles impliqués augmente, tout comme le nombre de salariés. C'est à partir des MICRO structures que l'on voit apparaître les associations employeuses, avec la présence d'en moyenne 1 salarié. Celui-ci passe à 2 pour les MICRO-MESO ASI.

Les associations ayant un budget annuel supérieur à 500.000 € (MESO) témoignent d'une organisation humaine bien différente, avec une équipe professionnelle composée en moyenne de 15 salariés. L'augmentation de la taille des associations va donc de paire avec la professionnalisation croissante des équipes associatives. L'enquête révèle par ailleurs une tendance à la baisse du nombre de bénévoles actifs et durablement engagés dans les ASI employeuses, par rapport aux non employeuses. Le graphique ci-dessous met en évidence cette tendance, avec dans les MESO structures un nombre de bénévoles équivalent par rapport au nombre de salariés. Ces résultats sont cependant à relativiser, puisqu'ils se basent sur les réponses de 2 MESO ASI au questionnaire.

- Des bénévoles qui assurent des fonctions variables selon la typologie des structures

Nos résultats révèlent donc l'importance centrale des bénévoles dans la vie des petites structures associatives de la région. Lorsque celles-ci ne sont pas en capacité financière de bénéficier d'au moins un salarié, ce sont eux qui assurent la mise en œuvre de toutes les activités de l'association et des fonctions supports. Les bénévoles des plus petites ASI ne remplissent donc pas les mêmes fonctions que les bénévoles d'ASI de taille plus conséquente :



Graphique 8 : Source étude AMSASI

- Dans les associations non employeuses, ils ont des fonctions variées et multiples, la pérennité de la structure reposant uniquement sur leur engagement. Ainsi, ils assurent la mise en œuvre des projets, les fonctions supports, la gouvernance, tout comme la représentation de la structure lors d'évènements par exemple.
- Les bénévoles des associations employeuses n'ont pas à se mobiliser de la même manière sur des tâches nécessitant des compétences professionnelles (demande de financement, suivi de projet, travail avec les partenaires etc.). Ils se mobilisent en fonction de leur domaine de compétence qu'ils peuvent transposer au sein de l'association.
- Il est important de rappeler que d'autres acteurs gravitent au sein de ces structures, tels que les jeunes en Service Civique, les stagiaires, ou les volontaires. Ceux-ci constituent des appuis précieux pour les structures qui ne sont pas toujours en capacité d'en bénéficier. En effet, cela implique de disposer de financements supplémentaires, ou encore de pouvoir assurer le portage des dispositifs comme c'est le cas pour le Service Civique. La majorité des PICO et des NANO ASI nous ont communiqué leur intérêt quant au fait de pouvoir disposer de telles personnes ressources dans leurs équipes, mais qu'elles n'étaient pas en mesure de le mettre en place. Une NANO ASI, Sages-Femmes Sans Frontières témoigne d'une dynamique inverse puisqu'elle capte de nombreux volontaires, souvent étudiants, afin d'aller intervenir dans leur domaine de compétence sur les projets. Cela ne constitue cependant pas une tendance générale pour cette typologie d'association.

3.2. La question des adhérents

- Adhérents et stratégie financière

Le nombre d'adhérents dans les ASI est directement en lien avec la stratégie financière qu'elles adoptent, c'est-à-dire avec leur volonté de capter une partie de leurs ressources financières par le biais des cotisations. Les ASI qui adoptent cette stratégie financière basée sur les cotisations et abonnements, mettent l'accent sur une campagne d'adhésion, lors d'évènements auxquels elles participent, ou communiquent de manière ciblée afin de multiplier les adhésions.

Par ailleurs, certaines structures s'appuient sur des donateurs historiques, apportant leur contribution financière depuis la création de la structure.

La stratégie financière des ASI étant différente en fonction de leur typologie, le nombre d'adhérents peut également être mis en lien avec la catégorie à laquelle appartient la structure : PICO, NANO, MICRO, MICRO-MESO OU MESO.

- Les PICO, NANO et MICRO ASI démontrent des stratégies variables, mais ont en moyenne plus d'adhérents que les structures de taille plus importante.
 - A partir des MICRO-MESO ASI, et à plus forte raison pour les MESO, le nombre d'adhérents est assez modéré. Il n'excède pas 50 pour les associations ayant un budget annuel supérieur à 500.000 €. Ces structures ayant un budget important n'ont pas besoin de capter les cotisations des adhérents, cela représentant une infime proportion de leur budget. Ils adoptent alors d'autres stratégies financières afin de capter des sommes plus importantes.
- Adhérer à une association revient-il à s'engager dans ses activités ?

Nous sommes allés interroger le "statut" de ces adhérents. Nos recherches suggèrent que ces deux statuts (adhérents et bénévoles), dans la majorité des cas, ne se confondent pas. Contribuer financièrement et donner de son temps sont deux fonctions distinctes souvent remplies par des personnes différentes dans les petites structures de solidarité internationales néo-aquitaines.

3.3. Un haut niveau d'engagement personnel

- Se mobiliser ou s'engager ?

Les entretiens avec les acteurs associatifs suggèrent un changement de paradigme en matière d'engagement bénévole. En effet, être bénévole dans une association était auparavant synonyme d'engagement durable, vis-à-vis d'une structure en particulier. Aujourd'hui, il semble que cela évolue vers un engagement plus ponctuel, auprès de plusieurs structures. Cela est observé notamment chez les nouvelles générations. Ce phénomène s'observe aussi de manière plus large au niveau de la vie associative en France. Le Mouvement Associatif a réalisé une étude dans laquelle il met en évidence un sentiment de "pénurie des bénévoles" par les associations, tous domaines d'intervention confondus. Ainsi, "les associations recherchent en général des bénévoles inscrivant leurs activités dans la continuité. Mais les participations régulières ne sont pas majoritaires et de nombreux bénévoles consacrent un temps modeste, parfois très limité, à leurs activités associatives."⁷

Cela semble indiquer une tendance aujourd'hui chez les bénévoles à se mobiliser en constituant des appuis ponctuels pour les structures associatives (tenue de stand lors de manifestation, appui logistique), mais moins à s'engager de manière durable, dans la gouvernance par exemple ou tout autre type de fonctions. Certains acteurs interrogés dans le cadre de l'enquête qualifient ce phénomène de "consommation de l'engagement associatif", mettant en lumière la multiplicité des actes de bénévolat, au profit de la durabilité et de l'exclusivité de ceux-ci.

De plus, l'enquête a révélé que, au-delà de l'engagement fort vis-à-vis des projets, se créent des liens affectifs entre les porteurs de projets et la population locale.



Depuis 1998, des amitiés et de la confiance ont été créées. On ne peut pas les abandonner.

Les bénévoles représentent donc des personnes ressources indispensables, qui, lorsqu'ils s'engagent de manière durable, sont porteurs non seulement du bon fonctionnement des structures, mais aussi de leur identité et de leur histoire.

- Un engagement fort, parfois source de difficultés

Le haut niveau d'engagement des bénévoles, en particulier dans les petites ASI, constitue un point d'appui pour les structures, puisque cela leur permet de fonctionner, mais est aussi révélateur de difficultés. En effet, les bénévoles rapportent des difficultés liées au temps et à l'énergie que nécessite leur engagement associatif. Le cumul des deux activités, professionnelle dans le cadre de leur emploi, et personnelle dans le cadre de leur engagement associatif induit pour certains un "manque de temps afin de mener à bien les activités", couplé à un "manque d'énergie".

L'enquête a aussi révélé que les PICO et les NANO sont vulnérables car leurs projets reposent sur très peu de personnes ressources, parfois une seule, gérant beaucoup de fonctions essentielles. Dans le cas où cette personne viendrait à se retirer de la vie de l'association, la structure est en péril et peut ne plus être en mesure de poursuivre ses activités.

⁷ https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2016/09/LMA_letat_des_assos_en_12infos.pdf



FOCUS 1 : ENGAGEMENT ET JEUNESSE

- Une volonté des ASI de davantage capter les “jeunes” bénévoles

Un bon nombre d’acteurs nous ont communiqué leur souhait d’avoir plus de jeunes dans les équipes bénévoles, ainsi que leur difficulté à recruter ce type de public. Cette problématique est plus présente pour les PICO et les NANO structures.

L’intérêt pour les acteurs d’avoir plus de jeunes au sein des associations serait de dynamiser les équipes face à l’essoufflement de certaines petites structures, d’apporter des idées et des compétences nouvelles. Selon les acteurs, la difficulté à recruter des jeunes est liée à un manque de temps des jeunes ainsi qu’à leur plus grande mobilité géographique, de part leurs études par exemple.

- Des modes d’engagement qui attirent davantage les jeunes

Malgré les constats précédents, nous ne pouvons pas faire de raccourcis en déclarant que les jeunes sont de manière générale moins engagés. Ils sont moins enclins à s’engager dans les plus petites ASI, ce qui suggère que celles-ci sont moins attractives pour eux. Cela amène à réfléchir quant aux types d’engagement qui captent davantage les jeunes.

Certains acteurs rencontrés nous ont partagé le fait que selon eux la jeune génération va davantage vers des projets qu’elle imagine. Les jeunes s’engagent dans le cadre de la création d’associations, font vivre les projets dans des structures parfois différentes (tiers-lieux, cafés associatifs). Ils s’engagent aussi au travers des services civiques ou de volontariats. Les jeunes générations vont s’engager dans la solidarité internationale mais plus à travers l’emploi professionnel que le bénévolat.

En France environ neuf associations sur dix sont exclusivement animées par des bénévoles selon Recherches et Solidarités. Ce solide socle de bénévoles engagés soutient l’activité des associations et met ses compétences au service de la coopération et de la solidarité internationales. Cependant, les réalités des associations ne sont pas les mêmes selon qu’on se situe en zone urbaine, périurbaine ou rurale. Ainsi, l’échelle des difficultés de chaque catégorie d’association dépend de sa localisation géographique : deux PICO situées dans des départements différents partageront des caractéristiques et difficultés communes, mais pas dans les mêmes proportions.

4. Spécificités de la Nouvelle-Aquitaine : la coopération et la solidarité internationales en territoires

Au-delà des caractéristiques intrinsèques des associations, les réalités géographiques influent sur les modèles socio-économiques. La Nouvelle-Aquitaine est un vaste territoire et chaque département a ses spécificités et ces dernières sont mises en exergue en s’appuyant sur :

- Les données socio-démographiques territoriales de l’Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).
- Les études sur le secteur associatif (toutes activités confondues), menées en 2020/2021 par Recherches et Solidarités en collaboration avec le Ministère de l’Éducation nationale, de la jeunesse et des Sports. Le nombre d’associations estimé concerne tous les secteurs d’activités : culture, sport, loisirs, social,

amicales - entraide, éducation - formation, économie, santé, environnement, autres. Les bénévoles réguliers sont ceux qui sont présents au moins une fois par semaine

- Les déclarations des collectivités territoriales à la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD)⁸ en ce qui concerne leurs coopérations et l'Aide Publique au Développement⁹.

Pour chaque département, nous avons souligné les caractéristiques des associations de solidarité internationale qui ont répondu à notre enquête.

Tableau 3 : La coopération et la solidarité internationale en Nouvelle Aquitaine

Département	Charente (16)	Caractéristiques spécifiques	Acteurs de la Coopération et de la Solidarité internationale
Ville principale	Angoulême	- Faible densité de population (59 hab /km2) - Un taux de pauvreté (15%) supérieur à la moyenne régionale (13,6%)	- Majorité d'associations non employeuses (PICO et NANO) qui mènent des projets dans le domaine de l'éducation, la santé, l'action sociale. - 43 collectivités territoriales engagées à l'étranger - 20 de projets de coopération décentralisée et 61 jumelages déclarés dans 25 pays - 28.000 euros d'APD déclarée par l'ensemble des CT en 2020
Population (personnes)	351778		
Taux de pauvreté (%)	15		
Population en zone rurale (%)	52		
Nombre d'associations	entre 7 500 et 8 500		
Associations employeuses	760		
Nombre de bénévoles	entre 74 000 et 78 000		
Bénévoles réguliers	entre 31 000 et 32 000		
Département	Charente-Maritime (17)	Caractéristiques spécifiques	Acteurs de la Coopération et de la Solidarité internationale
Ville principale	La Rochelle	- Densité de population (94 hab /km2) supérieure à la moyenne régionale (71,2 hab/km2) - 3e pôle régionale après la Gironde et les Pyrénées Atlantiques	- Majorité d'associations non employeuses (PICO et NANO) - Un collectif associatif "Actions solidaires" qui fédère des ASI - 57 collectivités territoriales engagées à l'étranger - 47 projets de coopération décentralisée et 66 jumelages déclarés dans 35 pays étrangers - 624.702 euros d'APD déclaré en 2020, par l'ensemble des CT du département - Le conseil départemental a déclaré 350.000 euros d'APD hors aide aux réfugiés (1er de la région) - L'agglomération de la Rochelle déclare 184.296 euros
Population (personnes)	646932		
Taux de pauvreté (%)	12,8		
Population en zone rurale (%)	44		
Nombre d'associations	entre 12 500 et 13 000		
Associations employeuses	1455		
Nombre de bénévoles	entre 112 000 et 120 000		
Bénévoles réguliers	entre 47 000 et 49 000		
Département	Corrèze (19)	Caractéristiques spécifiques	Acteurs de la Coopération et de la Solidarité internationale
Ville principale	Brive-la-Gaillarde	- Faible densité de population (41,1 hab/km2) - Variation de population négatif (-0,02%) - Forte population rurale	- Une jeune association qui intervient au Burundi a répondu à l'enquête. - 25 collectivités territoriales engagées à l'étranger - 7 projets de coopération décentralisée et 29 jumelages déclarés dans 19 pays étrangers - aucune déclaration d'APD en 2020 mais 28.194 euros d'APD déclarée en 2018, par l'ensemble des CT du département - Le RRMA est peu présent dans cette zone, donc les ASI ont du mal à identifier les bailleurs - Sentiment d'éloignement des circuits de financement et d'appui
Population (personnes)	240583		
Taux de pauvreté (%)	13,1		
Population en zone rurale (%)	45		
Nombre d'associations	entre 5 500 et 6 000		
Associations employeuses	605		
Nombre de bénévoles	entre 51 000 et 55 000		
Bénévoles réguliers	entre 21 000 et 22 000		
Département	Creuse (23)	Caractéristiques spécifiques	Acteurs de la Coopération et de la Solidarité internationale
Ville principale	Guéret	- Plus faible densité de la région (21,1 hab/km2) - Variation de population négatif (-0,56%) - Forte population rurale - Taux de pauvreté le plus élevé de la région (18,7%) - très peu d'associations employeuses	- Aucune ASI de la localité n'a répondu au questionnaire - Logiquement selon les caractéristiques socio-démographiques, les petites structures non employeuses devraient être majoritaires - 20 collectivités territoriales engagées à l'étranger - 2 projets de coopération décentralisée et 16 jumelages déclarés dans 8 pays étrangers majoritairement européens (le seul pays en développement est le Burkina Faso) - Aucune déclaration d'APD en 2020, il n'y a jamais eu de déclaration d'APD
Population (personnes)	117503		
Taux de pauvreté (%)	18,7		
Population en zone rurale (%)	78		
Nombre d'associations	entre 3 000 et 3 500		
Associations employeuses	330		
Nombre de bénévoles	entre 29 000 et 32 000		
Bénévoles réguliers	entre 12 000 et 13 000		
Département	Deux-Sèvres (79)	Caractéristiques spécifiques	Acteurs de la Coopération et de la Solidarité internationale
Ville principale	Niort	- Densité de population (62,5 hab /km2) inférieure à la moyenne régionale (71,2 hab/km2) - Moins de population qu'en Dordogne et Landes mais plus d'associations employeuses et de salariés - Forte présence des compagnies d'assurances et des mutuelles	- Plus de NANO et PICO structures dans le domaine de l'éducation, l'agriculture, l'économie-emploi - 45 collectivités territoriales engagées à l'étranger - 63 projets de coopération décentralisée et 47 jumelages déclarés dans 19 pays étrangers - Forte baisse de l'APD qui est passée de 70.772 euros en 2018 à 5740 euros d'APD déclarée en 2020 par l'ensemble des CT du département
Population (personnes)	374799		
Taux de pauvreté (%)	12,3		
Population en zone rurale (%)	46%		
Nombre d'associations	entre 9 000 et 9 500		
Associations employeuses	1015		
Nombre de bénévoles	entre 80 000 et 85 000		
Bénévoles réguliers	entre 33 000 et 34 500		

⁸ <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/rechercheAtlasFrance.html>

⁹ Les collectivités territoriales déclarent au titre de l'aide publique au développement : les fonds alloués à leurs coopérations décentralisées, les soutiens aux associations (en France ou dans les pays partenaires); les dépenses de service et les charges de suivi de ces actions ; les actions de sensibilisation au développement; les aides aux réfugiés et l'appui à l'accueil des étudiants étrangers (provenant des pays éligibles à l'APD).

Département	Gironde (33)	Caractéristiques spécifiques	Acteurs de la Coopération et de la Solidarité internationale
Ville principale	Bordeaux	- Premier département en termes de population, d'économie, de nombres d'associations	- Diversité des structures aussi bien des MICRO, MICRO-MESO que des PICO et des NANO - 107 collectivités territoriales engagées à l'étranger - 110 projets de coopération décentralisée et 154 jumelages déclarés dans 42 pays étrangers - 409.057 euros d'APD déclaré en 2019, par l'ensemble des CT du département - 394.157 euros d' APD hors aide aux réfugiés déclarés par les CT (départements et communes) ' - Antenne de réseau régional multi-acteurs - Collectif associatif (RADSI)
Population (personnes)	1601845		
Taux de pauvreté (%)	12,6		
Population en zone rurale (%)	16		
Nombre d'associations	entre 31 000 et 33 000		
Associations employeuses	3865		
Nombre de bénévoles	entre 290 000 et 310 000		
Bénévoles réguliers	entre 122 000 et 126 000		
Département	Dordogne (24)	Caractéristiques spécifiques	Acteurs de la Coopération et de la Solidarité internationale
Ville principale	Périgueux	- Population vieillissante (variation de population -0,17%) - Forte population rurale - Taux de pauvreté (16,3%) élevé et supérieur à la moyenne régionale	- Majorité de PICO et NANO structures dans le domaine agricole, culturel - 47 collectivités territoriales engagées à l'étranger - 14 projets de coopération décentralisée et 52 jumelages déclarés dans 21 pays étrangers - 71.558 euros d'APD déclaré en 2020, par l'ensemble des CT du département - Le conseil départemental a déclaré 17.479 euros d'APD hors aide aux réfugiés alors que la commune de Coulon déclare 4.297 euros - Journées sur le développement international organisées par le département
Population (personnes)	413418		
Taux de pauvreté (%)	16,3		
Population en zone rurale (%)	50		
Nombre d'associations	entre 8 500 et 9 000		
Associations employeuses	870		
Nombre de bénévoles	entre 85 000 et 90 000		
Bénévoles réguliers	entre 35 000 et 36 500		
Département	Haute -Vienne (87)	Caractéristiques spécifiques	Acteurs de la Coopération et de la Solidarité internationale
Ville principale	Limoges	- Densité de population (67,6 hab /km2) inférieure à la moyenne régionale (71,2 hab/km2) - Variation de la population négative (-0,17%) - Taux de chômage (13,7%) et de pauvreté dans la moyenne régionale	- Prédominance des petites ASI non employeuses - 37 collectivités territoriales engagées à l'étranger - 23 projets de coopération décentralisée et 45 jumelages déclarés dans 25 pays étrangers - 43.759 euros d'APD déclaré en 2019, par l'ensemble des CT du département
Population (personnes)	373199		
Taux de pauvreté (%)	15,5		
Population en zone rurale (%)	35		
Nombre d'associations	entre 8 500 et 9 000		
Associations employeuses	900		
Nombre de bénévoles	entre 80 000 et 85 000		
Bénévoles réguliers	entre 33 000 et 34 500		
Département	Landes (40)	Caractéristiques spécifiques	Acteurs de la Coopération et de la Solidarité internationale
Ville principale	Mont-de-Marsan	- Faible densité de population (44,4%) - Plus faible taux de pauvreté de la région (11,8%) - Forte population rurale	- Des MICRO -MESO spécialisés dans l'action sociale et l'ECSI - 24 collectivités territoriales engagées à l'étranger - 11 projets de coopération décentralisée et 25 jumelages déclarés dans 12 pays étrangers - Aucune déclaration depuis 2018 / en 2017, les CT avaient déclaré 12.000 euros d'APD
Population (personnes)	410355		
Taux de pauvreté (%)	11,8		
Population en zone rurale (%)	43		
Nombre d'associations	entre 9 500 et 10 000		
Associations employeuses	915		
Nombre de bénévoles	entre 85 000 et 95 000		
Bénévoles réguliers	entre 36 000 et 38 000		
Département	Lot-et-Garonne (47)	Caractéristiques spécifiques	Acteurs de la Coopération et de la Solidarité internationale
Ville principale	Agen	- Plus petit département en termes de superficie - Taux de pauvreté supérieur à la moyenne régionale - Niveau de vie médian (19930€) le plus faible de la région (moyenne 21290€)	- Prédominance de PICO et NANO structures - Collectif associatif SI47 - 34 collectivités territoriales engagées à l'étranger - 12 projets de coopération décentralisée et 54 jumelages déclarés dans 13 pays étrangers - 23.769 euros d'APD déclaré en 2020, par l'ensemble des CT du département - 19.231 euros d'APD hors aides réfugiés déclaré par la ville d' Agen
Population (personnes)	331970		
Taux de pauvreté (%)	17		
Population en zone rurale (%)	37		
Nombre d'associations	entre 7 500 et 8 500		
Associations employeuses	885		
Nombre de bénévoles	entre 70 000 et 77 000		
Bénévoles réguliers	entre 30 000 et 31 500		
Département	Pyrénées atlantiques (64)	Caractéristiques spécifiques	Acteurs de la Coopération et de la Solidarité internationale
Ville principale	Pau	- 2ème département en termes de population et d'économie - Population vivant majoritairement en zone urbaine	- Diversité des structures aussi bien des petites que des MICRO-MESO structures - 63 collectivités territoriales engagées à l'étranger - 37 projets de coopération décentralisée et 77 jumelages déclarés dans 26 pays étrangers - Baisse de l'APD car les CT avaient 104.300 euros en 2018, en 2019 elles ont déclaré 45.000 euros et en 2020 que 3600 euros - le département déclare 40.000 euros d'APD hors aide aux réfugiés en 2019
Population (personnes)	679810		
Taux de pauvreté (%)	12,3		
Population en zone rurale (%)	23		
Nombre d'associations	entre 16 000 et 18 000		
Associations employeuses	2050		
Nombre de bénévoles	entre 145 000 et 160 000		
Bénévoles réguliers	entre 61 000 et 64 000		
Département	Vienne (86)	Caractéristiques spécifiques	Acteurs de la Coopération et de la Solidarité internationale
Ville principale	Poitiers	- Densité de la population (62,6%) inférieure à la moyenne régionale	- Majorité de PICO et NANO structures non employeuses - 83 collectivités territoriales engagées à l'étranger - 123 projets de coopération décentralisée et 143 jumelages déclarés dans 40 pays étrangers - Beaucoup de projets au Burkina Faso - 483.124 euros d'APD déclaré en 2020, par l'ensemble des CT du département - Antenne du réseau régional multi-acteur
Population (personnes)	437586		
Taux de pauvreté (%)	14,3		
Population en zone rurale (%)	42		
Nombre d'associations	entre 11 000 et 12 000		
Associations employeuses	1290		
Nombre de bénévoles	entre 102 000 et 110 000		
Bénévoles réguliers	entre 43 000 et 45 000		

Parmi les douze départements néo-aquitains, dix sont majoritairement ruraux, et deux à dominante urbaine : la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques. Certaines associations ont fait part de leur crainte d'être face à une jeune génération qui ne prendrait pas le relai car étant pessimiste devant l'envergure des obstacles. Par exemple dans le Lot et Garonne ou la Dordogne, la mobilisation de jeunes est plus problématique. En Corrèze, les difficultés pour les petites associations sont exacerbées alors qu'en Gironde, un plus grand dynamisme du tissu associatif va permettre de mobiliser plus facilement.

Lorsqu'on considère la Nouvelle-Aquitaine dans son ensemble, un profil type d'ASI se dégage.



FOCUS 2 : PORTRAIT ROBOT DU PROFIL TYPE D'UNE ASI NÉO-AQUITAINE : LA NANO 33

- Je suis girondine avec un budget annuel d'environ 50.000 euros.
- Je n'ai pas de salarié, mon équipe est uniquement composée de bénévoles et je compte en moyenne une trentaine d'adhérents.

Mes financements sont diversifiés :

- J'organise des événements pour vendre des produits d'artisanat et collecter des dons.
- Je mise plus ou moins sur les adhésions afin de capter davantage de fonds propres.
- Je bénéficie des aides de ma commune et j'espère un jour décrocher un financement de la Région. En effet, J'ai du mal à candidater aux appels à projets car la constitution des dossiers est chronophage et nécessite des compétences particulières en gestion de projets. De plus, ces AAP ne pourraient me fournir qu'une partie des ressources nécessaires et, je devrai rechercher d'autres cofinancements. Même si je suis éligible aux financements du Pôle micro-projets de la Guilde, je ne connais pas leurs dispositifs.
- Je n'ai par contre pas de mécénats de compétences, ni de financements provenant d'une fondation.

Les micro-projets en Nouvelle-Aquitaine sont majoritairement portés par des petites structures non employeuses. Ces ASI comptent sur la mobilisation et l'engagement de bénévoles qui sont essentiels aussi bien dans la gouvernance des structures que la conception, la recherche de financement et la mise en œuvre des projets. La problématique du renouvellement générationnel est majeure face aux difficultés de recrutement de jeunes bénévoles dans des associations de solidarité internationale vieillissantes.

Par ailleurs, la mobilisation des bénévoles et le déroulement des activités associatives ont été mis à rude épreuve par la crise du COVID depuis 2020. Cette dernière a profondément bouleversé le mode de travail, la gestion des ressources humaines, la collecte de fonds, le mode opératoire du secteur associatif.

II. Une crise sanitaire qui exacerbe les fragilités mais stimule l'innovation

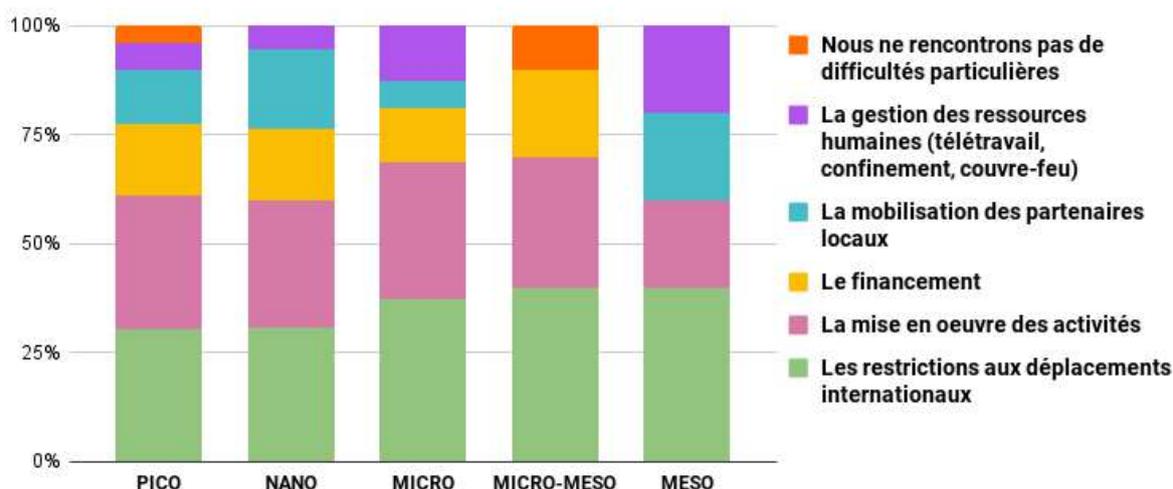
La crise du COVID n'est pas que sanitaire, elle est systémique et multiscalaire. Elle implique le déploiement de stratégies d'adaptation aux nouveaux besoins des partenaires et des bénéficiaires des projets de solidarité internationale. De manière générale, le secteur associatif (toutes activités confondues) a subi de plein fouet les effets de la crise sanitaire. Selon Recherches et Solidarités, au fil des mois, 60% des structures déclarent en Avril 2021, avoir perdu le contact avec une partie des bénévoles. Après la période de sidération liée au choc de la crise sanitaire, 73% des associations ont repensé leur fonctionnement général grâce au numérique et le travail à distance. D'ailleurs, le "télébénévolat" s'est largement répandu en attendant la reprise des activités en présentiel et les rassemblements.

1. Une crise sanitaire qui a davantage impacté les petites associations

La crise a engendré des difficultés pour 97,7% des ASI. Les PICO et les NANO ont plus été impactés par la crise sanitaire. Souvent elles ont un lien particulier avec leurs territoires d'intervention et effectuent donc des visites régulières. De ce fait, la restriction aux déplacements internationaux a été leur principale problématique. La crise a aussi eu des conséquences sur la mise en œuvre de leurs activités car elles ont l'habitude d'organiser des événements pour communiquer sur leurs projets, récolter des fonds. Souvent en lien avec des petites structures locales qui ont souffert de la crise (même si c'est dans de moindres proportions,

les confinements étant moins strictes dans les pays en développement), la mobilisation des partenaires a été compliquée. Les MICRO structures sont plus impactées par les contraintes liées à la gestion des ressources humaines. En effet la mise en place du télétravail, la digitalisation des activités ont été laborieuses pour des petites structures souvent gérées par des personnes parfois peu à l'aise avec les outils numériques.

Les difficultés engendrées par la Crise du COVID



Graphique 9 : Source étude AMSASI

2. Une crise sanitaire qui a freiné les activités et baissé les recettes

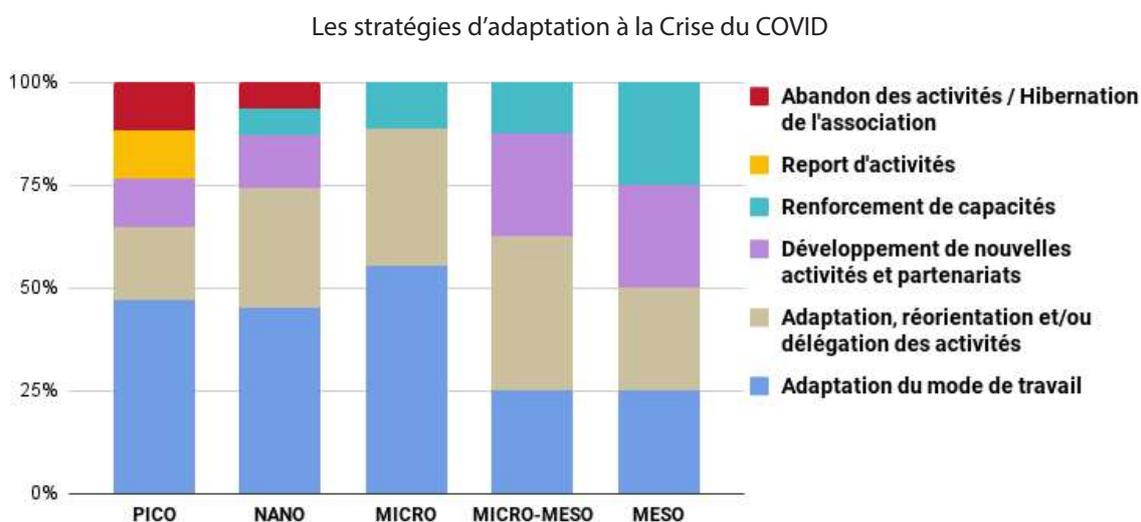
74,6% des ASI ont enregistré une baisse des recettes suite à la crise sanitaire. Près de 21% des PICO structures, 17,4% des NANO et 33% des MICRO ont perdu la moitié de leurs recettes. Le confinement a entraîné l'annulation d'évènements (marché de Noël; vide-grenier, randonnées, marchés africains) qui permettaient de récolter des fonds soit par les dons ou les ventes de produits et les prestations de services. La baisse des recettes a été moins importante pour les MICRO-MESO et les MESO qui mobilisent davantage des fonds publics stables, et sont moins dépendants des recettes d'activités. 66,67% d'entre elles ont enregistré une légère baisse des recettes. Le quart des MICRO-MESO et les MESO n'a même pas eu de réduction de recettes.

3. Des bailleurs compréhensifs et plus souples malgré l'absence de décaissement de fonds d'urgence

Face à la multiplication des difficultés et à la baisse des recettes d'activités, 93,3 % des ASI de notre échantillon n'ont pas reçu une aide financière. Certes les bailleurs ont fait preuve de souplesse dans leurs critères de redevabilité en adaptant les calendriers des activités, en rallongeant les deadlines; mais peu ont mis en place des fonds d'urgence ou effectué des décaissements exceptionnels pour les associations. Effectivement, les mesures sociales prises par le gouvernement concernant le chômage partiel et les crédits concernaient plus les associations employeuses qui sont minoritaires dans le domaine de la solidarité internationale en Nouvelle-Aquitaine. Pour pallier cet état de fait, les ASI ont dû s'adapter en innovant dans leur recherche de fonds et leur manière de communiquer avec leurs partenaires.

4. La résilience des ASI face à la crise

La crise du COVID a révélé de formidables capacités d'adaptation et de résilience chez les ASI de notre échantillon. Elles ont fait preuve de créativité en mettant en œuvre des innovations en matière de gestion des activités ou de recherche de financements .



Graphique 10 : Source étude AMSASI

Elles ont toutes adapté leur mode de travail, les maître-mots étant la dématérialisation, la numérisation, la communication à distance (rencontres et réunions en visio conférences, appels téléphoniques). Cela était indispensable pour continuer à mobiliser les bénévoles, les adhérents et les divers partenaires.

Elles ont aussi adapté ou réorienté leurs activités (sensibilisation aux gestes barrières, distribution de masques, de produits sanitaires dans leurs zones d'intervention, organisation d'évènements en distanciel, etc.). D'autres ont même délégué certaines de leurs activités en faisant appel aux compétences des partenaires locaux. Ces derniers ont été davantage impliqués comme l'illustre l'exemple d'une ASI qui a missionné une entreprise locale (du pays d'intervention) pour réceptionner les infrastructures du projet.

Les ASI de notre échantillon ont développé de nouvelles activités et partenariats. Des nouveaux concepts ont émergé comme l'édition de catalogue en ligne pour la vente de produits artisanaux ou la collecte et la revente de ferrailles pour pallier la baisse des recettes.

Dans une approche rétrospective, cela a aussi été l'occasion pour certaines structures de se poser et de questionner leur mode d'intervention. Elles en ont profité pour recontacter leurs anciens bénéficiaires pour s'assurer de la péren-

nité des infrastructures et des matériels précédemment fournis. De même dans une démarche prospective, elles en ont profité pour évaluer les éventuels besoins actuels et futurs des populations bénéficiaires de leurs micro-projets. Le ralentissement des activités a permis d'avoir plus de disponibilité pour renforcer les capacités des structures. Certains en ont profité pour se former, pour passer en revue les outils de communication et de gestion, pour passer plus de temps sur les réseaux sociaux et communiquer sur leurs projets (par exemple mise en place d'une newsletter pour garder le lien avec les adhérents/sympathisants).

Malgré cette émulation largement partagée, 11,8% des PICO et 6,5% des NANO ont dû cesser toutes leurs activités et mettre en sommeil leur association entre 2020 et 2021.

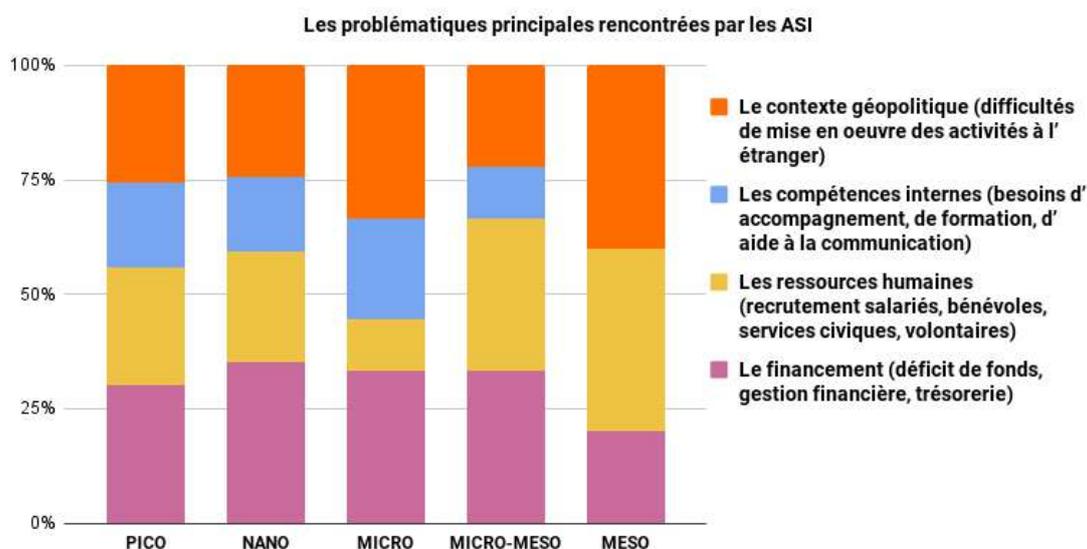
Les français ont été généreux durant la crise sanitaire et les ASI s'en sortent plutôt bien car la progression a profité aux associations dans le domaine de l'aide sociale, l'environnement et la solidarité internationale¹⁰. Même si les ASI manquent parfois de professionnalisation, leur grande créativité et l'implication des membres a permis de faire face à la crise sanitaire. Certaines activités novatrices ont créé de nouvelles opportunités qui perdurent. Il est important de préciser que les effets de la crise sont toujours latents même si le choc est désormais absorbé et que la reprise est enclenchée.

5. Les difficultés généralement rapportées par les ASI en Nouvelle-Aquitaine

En marge de la crise du COVID, les associations de solidarité internationale néo-aquitaines soulignent des difficultés récurrentes en ce qui concerne :

- Le financement (déficit de fonds, gestion financière, trésorerie),
- La gestion des ressources humaines notamment le recrutement des salariés, bénévoles, services civiques, volontaires,
- Les compétences des ressources humaines qui ont des besoins d'accompagnement, d'appui, de formation et d'aide à la communication,
- Les difficultés de mise en oeuvre des activités à l'étranger.

¹⁰ Recherches et Solidarités: La générosité des français face au COVID, Novembre 2021
<https://recherches-solidarites.org/wp-content/uploads/2021/11/La-generosite-23-11-2021.pdf>



Graphique 11 : Source étude AMSASI

Les PICO et les NANO structures rapportent, dans la même proportion, des difficultés de financement, de recrutement de ressources humaines, de compétences internes, de mise en œuvre des activités à l'étranger. Elles réclament particulièrement de l'aide pour la communication qui est un enjeu vital pour la recherche de financement. En effet, il faut être en mesure de se faire connaître, de mettre en valeur ses initiatives pour capter l'attention et la générosité du public, séduire les donateurs. Elles souhaitent aussi être mieux accompagnées pour le montage de dossiers de financement avec l'espoir de pouvoir un jour être lauréates d'appels à projets. Elles sont aussi conscientes de leurs lacunes en matière de pilotage des projets et espèrent une mise à disposition d'outils simples intuitifs de suivi-évaluation de projets.

Les MICRO structures, elles, rapportent plus de difficultés concernant les compétences dont elles disposent en interne (besoin d'accompagnement et de formation). Cela est à mettre en lien avec le fait que ce type de structure répond à des appels à projets. Quant aux MICRO-MESO, elles ont souvent de petites équipes de salariés submergées par la charge de travail liée à la recherche de financement et au pilotage des projets en cours. L'enjeu principal est donc le

recrutement de salariés supplémentaires (nécessitant des financements structurants) ou de bénévoles compétents ou même de stagiaires / services civiques dynamiques.

Pour les MESO structures déjà professionnelles, le renforcement des compétences n'est pas prioritaire. A l'instar des MICRO-MESO, c'est le recrutement du personnel qui pose problème et le contexte géopolitique. En effet, l'ensemble des ASI soulignent la difficulté de mettre en œuvre des activités dans des pays en développement dans un contexte de précarité, de fortes inégalités sociales, d'insécurité latente et parfois d'instabilité politique. Le plus dur n'est pas de nouer des partenariats avec des structures étrangères souvent assez compétentes, mais le fait d'opérer à l'extérieur de son territoire comporte des risques.

Quelques préconisations peuvent être proposées pour pallier ces difficultés précédemment citées. Une partie d'entre elles s'adressent aux ASI. Quant aux préconisations destinées aux bailleurs de fonds ou aux têtes de réseaux, elles seront déclinées successivement dans les parties concernant ces types d'acteurs.

III. Préconisations pour viabiliser le modèle socio-économique des ASI

- Préconisation 1. Mieux maîtriser les concepts de la coopération internationale
- Préconisation 2. Monter en compétences dans le domaine de la gestion de projet pour les membres bénévoles non professionnalisés
- Préconisation 3. Monter en compétences dans le domaine de la communication
- Préconisation 4. Adopter de nouvelles stratégies afin de capter de nouveaux bénévoles

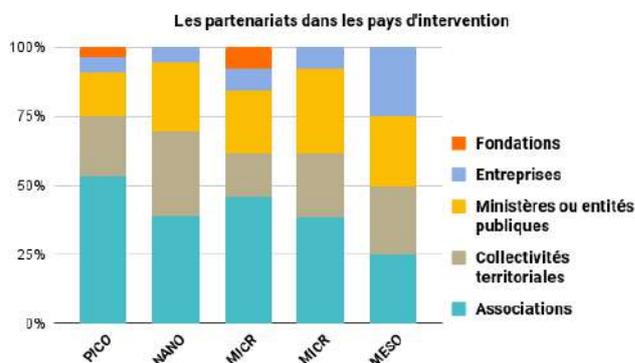
1. Mieux maîtriser les concepts de la coopération internationale

En amont de la montée en compétence des acteurs, il s'agit de les accompagner dans l'adoption d'une posture plus adaptée vis-à-vis des projets de coopération et de solidarité internationales qu'ils élaborent. Cela englobe le positionnement des porteurs de projets, l'articulation faite avec les acteurs et partenaires locaux, l'impact social du projet, ainsi que la prise en compte des Objectifs de Développement Durables (ODD), qui représentent le cadre de référence pour les actions de solidarité et de coopération internationales.

L'enquête a mis en évidence chez certains acteurs des positionnements de projet "unilatéraux" ou "de don", où une réflexion quant à la pérennité et à l'impact de l'action semble indispensable. La question des partenaires locaux inclus dans les projets a aussi été abordée. Le questionnaire a révélé que toute catégorie confondue, les associations mobilisent principalement trois types de partenaires locaux : des associations, des ministères ou entités publiques et des collectivités territoriales. La création de lien avec le secteur privé (entreprises et fondations) reste minoritaire, comme en témoigne le graphique 12

La typologie des structures nous permet par ailleurs de procéder à une analyse plus fine des stratégies de partenariats qui diffèrent en fonction du type de structures. Les PICO structures nouent davantage de partenariats avec

des associations locales et de manière minoritaire avec les ministères, entités publiques et les collectivités territoriales. Les plus grandes (MICRO--MESO et MESO) arrivent à mobiliser à la fois les collectivités territoriales et les ministères. Elles sont mieux outillées pour identifier les personnes et structures ressources, négocier des partenariats et davantage impliquer les autorités locales dans leurs projets.



Graphique 12 : Source étude AMSASI

Cette différence observée entre les différentes typologies d'ASI s'explique selon nos échanges avec les acteurs par d'une part une difficulté à entrer en contact avec les autorités locales pour les petites associations. Elles ne savent pas comment les contacter ou identifier les personnes ressources. D'autre part, nous avons constaté une méconnaissance de l'importance de nouer des partenariats avec ces acteurs. Cela vient mettre en lumière l'enjeu central pour les ASI de davantage investir l'étape diagnostique afin d'aboutir à une co-construction du projet avec les populations et autorités locales.

Au-delà des partenariats, les types d'activités menées sont aussi à interroger. En effet, beaucoup d'associations sont restées sur le modèle de coopération "à l'ancienne" avec l'envoi de matériel, la fourniture de biens ou la construction d'infrastructures sans réflexion autour de l'autonomie, de la gestion et de la gouvernance des infrastructures construites. La pérennité et la viabilité des projets ne sont pas suffisamment prises en compte avant la mise en place du projet. Les ASI dans ce cas de figure gagneraient à être accompagnées dans le questionnement de leur démarche, leur mode opératoire, l'impact de leurs projets sur les territoires d'intervention.

PRÉCONISATION 1

Les ASI doivent donc mener une réflexion quant à :

- La mise en œuvre de projets de coopération qui doivent impliquer des échanges entre les porteurs de projets et les différentes parties prenantes, et ce dès la phase de conception du projet
- La dynamique de co-construction de projet
- L'importance de nouer des partenariats solides avec les autorités et les populations locales
- L'inclusion dans les politiques de développement des pays d'intervention
- La communication et l'échange avec les partenaires locaux afin que ceux-ci puissent être informés et prendre part aux différentes phases du projet
- La pérennité des projets portés et leur impact sur la population cible et le territoire

D'où la nécessité pour les ASI de mieux maîtriser les concepts de la coopération internationale en participant à des cycles de formations et/ou en se faisant accompagner par les têtes de réseaux et les bailleurs. Il est essentiel de rappeler l'importance des partenariats dans les pays d'intervention (acteurs Sud) trop souvent négligés ou insuffisamment pris en compte dans les dispositifs d'accompagnement et de formation. Or les projets gagneraient en qualité et en impact si leurs capacités étaient renforcés.

2. Monter en compétences dans le domaine de la gestion de projet pour les membres non professionnels

Les membres bénévoles des ASI doivent faire face à des difficultés pour mener à bien les projets, en lien avec une nécessité de disposer de compétences spécifiques. L'enquête révèle que cette difficulté est partagée par la majorité des membres bénévoles interrogés, notamment dans le domaine de la gestion des projets, et concerne toutes les étapes. Les plus petites ASI sont celles qui rapportent le plus de difficultés dans la mise en œuvre des projets, aussi bien au niveau du cycle de projet en lui-même, que pour les fonctions supports.

- En amont du projet : l'étape diagnostique

Cette étape est peu souvent réalisée par les équipes bénévoles. En effet, certains acteurs ont conscience de son importance, mais des limites liées à son financement ont été soulignées. Les dispositifs des bailleurs ne prennent pas en compte cette phase "pré-projet". Les plus petites associations ne sont donc pas en mesure de supporter le coût financier qu'implique cette étape. D'autres ne saisissent pas suffisamment les enjeux du diagnostic dans la définition du projet, ou ne le mettent pas en œuvre de manière adéquate : les autorités et les populations locales sont par exemple seulement informées du projet, et ne sont pas incluses dans une démarche de co-construction de celui-ci. Parfois même, ils ne sont ni inclus, ni informés, ce qui peut mettre en péril le projet par la suite.

S'il y a absence de diagnostic, alors on peut se poser la question de l'adéquation du projet avec les demandes émanant des populations locales. De quoi l'idée du projet est-elle partie ? D'un constat réalisé à un instant t, ou d'une véritable réflexion quant aux besoins de la population locale et aux impacts sur le territoire.



FOCUS 3 : L'ENJEU DU DIAGNOSTIC POUR LES ORGANISATIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ISSUES DES MIGRATIONS (OSIM)

Les OSIM sont des associations loi 1901 dont les instances dirigeantes sont composés à majorité de personnes d'origine diasporique (CA et bureau). Dans les années 80, celles-ci étaient majoritairement des associations de ressortissants, alors que maintenant on y retrouve une mixité culturelle, avec des personnes issues ou non de la diaspora.

Il est ressorti des échanges avec les acteurs des OSIM rencontrés qu'étant originaire d'un pays en développement, elles pensent mieux com-

prendre mieux les problématiques du terrain. Cependant, celles-ci peuvent s'avérer très différentes au sein des territoires d'un même pays. Être originaire du pays où les projets sont portés peut donc constituer un biais, à travers l'assurance de savoir ce que les populations vivent et donc de quoi elles ont besoin. L'intérêt de la phase diagnostic est donc dans le cas des OSIM tout aussi important que dans le cas des autres ASI, afin de partir des demandes et besoins de la population locale du territoire cible.

- La mise en oeuvre du projet : le suivi-évaluation et la redevabilité

A cette étape, les porteurs de projet sont le plus en difficulté dans le fait de disposer d'outils simples, intuitifs de suivi du projet, et qui soient partagés avec les partenaires locaux. Certains nous ont rapporté par exemple ne pas disposer de tableaux afin de suivre les budgets, ou encore ne disposer comme seul outil de suivi que des photos envoyées par les partenaires. Le lien avec ceux-ci est maintenu par des appels téléphoniques.

L'importance de la co-construction des outils avec les partenaires est à souligner de même que leur formation pour maîtriser ces outils.

Une autre difficulté constatée grâce aux entretiens concerne les Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) à fixer, indispensables au suivi du projet. Par méconnaissance de la méthodologie de projet, ils ne sont pas fixés de manière adéquate et/ou pas suivis.

La phase de redevabilité qui consiste à rendre compte et rendre des comptes sur le projet mené est une obligation des bailleurs. Cependant, elle ne constitue pas une simple contrainte, mais aussi une manière de suivre le projet. Les bailleurs sont aussi des partenaires à tenir au courant des éventuelles redirections et adaptations du projet. Durant la crise sanitaire, les acteurs rapportent avoir pu bénéficier de souplesse de la part des bailleurs qui leur ont par exemple accordé des délais supplémentaires afin de mener à bien leur projet.

La question de l'efficacité du suivi de projet amène à se poser la question de l'évaluation des actions menées sur les territoires cibles. Cette phase est essentielle pour prendre du recul sur ces activités, mesurer les effets du projet sur toutes les parties prenantes aussi bien les bénéficiaires dans les zones d'intervention, que la structure elle-même et l'ensemble des partenaires.

Les petites associations non employeuses (PICO et NANO) et quelques associations plus professionnelles ont besoin d'accompagnement et de formation dans ces différentes phases du projet. Les associations employeuses quant à elles, ont souvent besoin d'appuis ponctuels sur des domaines spécialisés de gestion de projet (montée en compétences dans la gestion technique de projets d'eau et assainissement, ou d'énergies renouvelables, etc.)

PRÉCONISATION 2

Ce constat nous amène à formuler une préconisation à l'attention des acteurs associatifs non professionnels, afin que ceux-ci puissent s'inclure dans des processus de montée en compétence dans le domaine de la gestion de projets.

Ils pourront participer à des cycles de formations proposés notamment par les têtes de réseaux, et notamment ceux proposés par So Coopération. Il est important de concourir à une professionnalisation des membres bénévoles, devant des procédures qui requièrent de plus en plus de compétences. De plus, il s'agit là d'une montée en compétence sur la globalité du cycle de projet, et de saisir l'importance de chacune des étapes afin de concourir à des projets de qualité et à leur bonne mise en oeuvre.

3. Monter en compétences dans le domaine de la communication

La communication constitue un des domaines de compétence qui est le plus source de difficulté pour les ASI notamment la communication en ligne. Les acteurs ne maîtrisent pas toujours suffisamment les outils de communication en ligne afin d'en tirer profit : plateformes de financement participatif, réseaux sociaux, sites web etc. Des difficultés dans le domaine de la communication sont d'abord liées chez certains acteurs à la maîtrise du numérique.

Elles en ont conscience et souhaiteraient disposer de clés afin, non seulement de mieux maîtriser les différents outils, mais aussi afin de pouvoir optimiser leur stratégie dans ce domaine. Mieux communiquer implique de maîtriser les outils en ligne. Des structures sur le territoire (associations, communes, bibliothèques) proposent une offre dans ce domaine qu'il s'agit d'identifier. Des formations particulièrement axées sur la communication pour les associations existent déjà (comme celle proposée par le service de la vie associative de la ville de Bordeaux).

Les ASI souhaitent pouvoir mieux communiquer sur leur structure, ainsi que sur les projets qu'elles

portent, avec des motivations diverses à savoir renforcer la visibilité de l'association ou capter davantage de bénévoles et d'adhérents. La crise du COVID est venue renforcer cette importance de bien savoir communiquer en ligne.

Ce manque de compétences est couplé à un manque de temps pour investir ce type d'activité, problématique récurrente rencontrée par les petites ASI bénévoles.

Certaines structures soulignent par ailleurs le fait que les jeunes sont un public ressource dans ce domaine, et cherchent à les mobiliser particulièrement pour ce type d'activités (actualisation de sites web, gestion des réseaux sociaux, création de supports visuels).

Il faut cependant noter que la communication ne se fait pas uniquement "en ligne". La communication "hors ligne" est largement utilisée par les ASI, notamment les plus petites. Cela se traduit par l'information directe des donateurs (partage de photos du terrain), l'organisation d'événements, la représentation de l'association lors de manifestations ou encore par la rencontre avec le public.

PRÉCONISATION 3

Les ASI ont conscience de la plus-value de pouvoir mieux communiquer sur l'association et les projets portés. D'où la nécessité de pouvoir monter en compétence dans le domaine de la communication, et notamment "en ligne". En cela, les têtes de réseaux ont un rôle important à jouer en appuyant l'identification de lieux ressources afin de permettre aux acteurs des ASI de monter en compétences dans le domaine de la communication et du numérique. Couplé à la communication "hors ligne" qui est largement utilisée, ce gain de compétence pourra permettre de lier ces deux modes de communication afin d'élaborer des stratégies efficaces. Cela permettra aux ASI d'augmenter leur visibilité, et en cascade de pouvoir capter davantage de bénévoles, d'adhérents, de renforcer la crédibilité des structures, et donc de pouvoir diversifier leurs sources de financement.

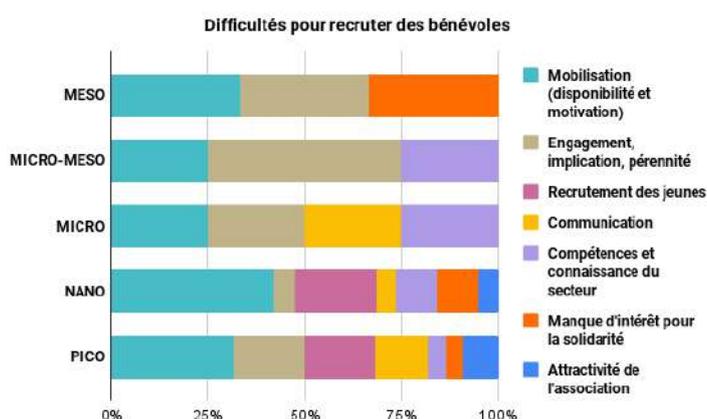
4. Adopter de nouvelles stratégies afin de capter de nouveaux bénévoles

- Le recrutement de bénévoles : une difficulté partagée par toutes les ASI

Quel que soit le type de structure, des difficultés de recrutement de bénévoles sont rapportées. Cette tendance est plus forte pour les plus petites ASI (PICO), qui déclarent à 82.6% avoir des difficultés à capter de nouveaux bénévoles, contre 50% des MESO. Si on s'intéresse plus précisément à ce qui selon les ASI freine ce recrutement des bénévoles, on constate que deux éléments majeurs sont évoqués : la mobilisation (disponibilité et motivation) et l'engagement (implication, pérennité), tout type d'ASI confondu.

La problématique principale réside donc dans le fait de recruter des bénévoles étant disponibles et ayant la volonté de s'impliquer durablement dans la structure.

De plus, si on s'intéresse aux différences de difficultés entre les typologies d'ASI, on constate que ce sont seulement les PICO et les NANO qui rapportent une difficulté à recruter des jeunes bénévoles. Cela vient appuyer le constat émis précédemment selon lequel ce type de petites associations est moins attractive ou moins visible pour les jeunes.



Graphique 13 : Source étude AMSASI



FOCUS 4 : LA MOBILISATION DE LA DIASPORA

Certains acteurs issus de la diaspora rapportent une difficulté liée au fait d'être directement assimilé à une OSIM lorsque ceux-ci fondent des associations portant des projets dans leurs pays d'origine. Ils font alors face à une difficulté à capter des bénévoles non issus de la diaspora. Dans ce cas, les personnes qui s'impliquent dans la vie de l'association sont majoritairement celles qui appartiennent au groupe culturel du pays représenté.

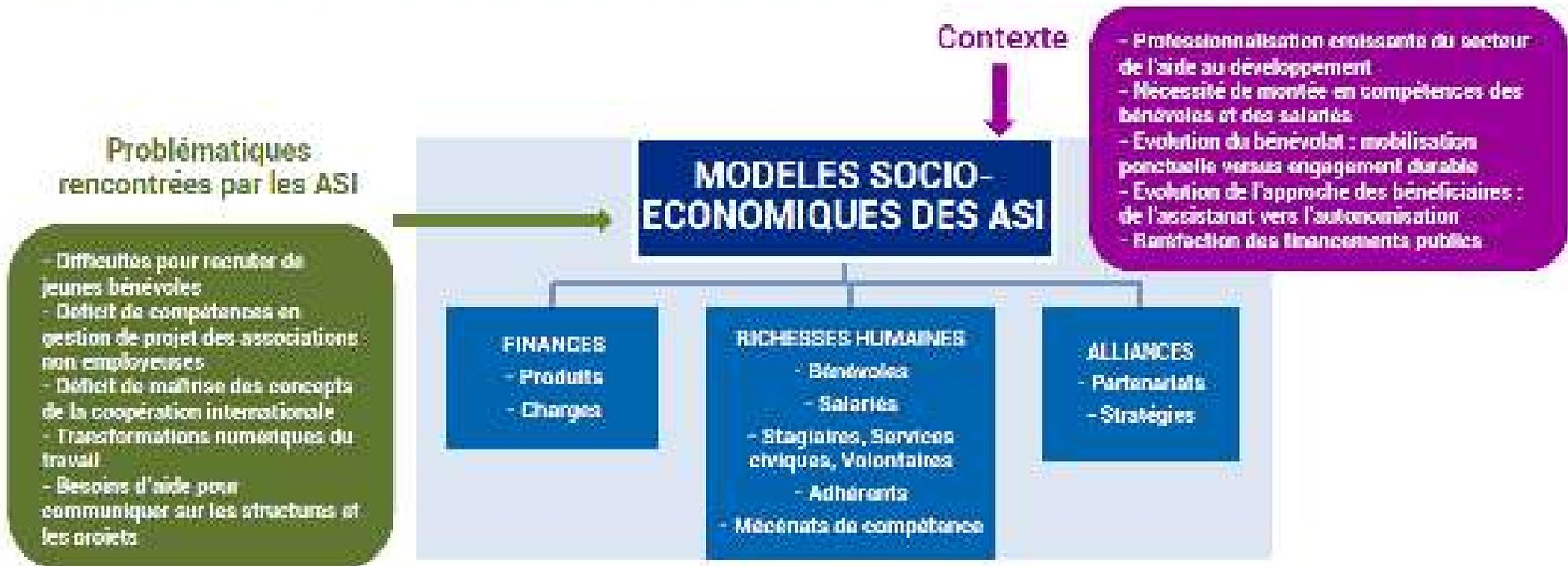
Donc pour certaines OSIM un enjeu réside dans la recherche d'une plus grande mixité culturelle au sein même de leurs équipes bénévoles, afin de capter davantage d'adhérents et de donateurs non issus de la diaspora. La question pour ces OSIM est de faire en sorte que ces personnes se sentent concernées par les projets menés et qu'elles s'impliquent durablement, aussi bien au niveau de l'action bénévole que des dons et des adhésions.

PRÉCONISATION 4

Les ASI ont besoin de ressources humaines supplémentaires, et notamment de bénévoles réguliers, mais aussi d'appui plus ponctuels. Pour cela, les ASI doivent aller vers de nouveaux modes de recrutement, tels que les plateformes en ligne comme France Bénévolat¹¹ qui permet de se mettre en lien avec des personnes disponibles et volontaires pour s'engager au niveau associatif. L'intérêt de ces plateformes est de pouvoir renforcer la visibilité des besoins des associations, et d'impacter un réseau plus large de potentiels bénévoles.

¹¹ <https://www.francebenevolat.org/>

Partie 1. ASI NÉO AQUITAINES : DES MODÈLES SOCIO ÉCONOMIQUES RÉSILIENTS
MALGRÉ LE DÉFICIT DE COMPÉTENCES ET LES DIFFICULTÉS DE FINANCEMENT



TYPOLOGIE DES ASI EN NOUVELLE AQUITAINE



VIABILISER LES MODÈLES SOCIO ÉCONOMIQUES

- ➔ Mieux maîtriser les concepts de la coopération internationale
- ➔ Monter en compétences dans le domaine de la gestion de projet pour les membres bénévoles non professionnalisés
- ➔ Monter en compétences dans le domaine de la communication
- ➔ Adopter de nouvelles stratégies afin de capter de nouveaux bénévoles



2

LE FINANCEMENT DES ASI EN
NOUVELLE-AQUITAINE :
LE DÉLICAT CIBLAGE DES
PORTEURS DE MICRO-PROJETS

Partie 2. LE FINANCEMENT DES ASI EN NOUVELLE AQUITAINE : LE DÉLICAT CIBLAGE DES PORTEURS DE MICRO-PROJETS

L'enjeu du financement des micro-projets est intimement lié au processus de territorialisation croissant de l'Aide Publique au Développement. D'un part, le plus gros bailleurs en territoire de la coopération et de la solidarité internationales sont les Collectivités Territoriales. D'autre part les bailleurs de fonds nationaux ont tendance à de plus en plus "territorialiser", "décentraliser" les financements en nouant les partenariats avec les CT, les réseaux régionaux multi-acteurs et les collectifs associatifs. La territorialisation des fonds peut être entendue comme la construction des dispositifs de financement à partir des réalités du territoire et avec les acteurs du territoire. Quant à la décentralisation, c'est plus une délégation de compétences ou de moyens à des acteurs du territoire.

Dans le cadre de l'enquête, nous avons rencontré différents bailleurs néo-aquitains (collectivités territoriales, agences de l'eau, fondations, associations). Le panorama ci-dessous ne se veut pas exhaustif, mais a pour vocation à donner des clés de compréhension des dispositifs de financement des micro-projets de solidarité internationale en Nouvelle-Aquitaine.

I. Panorama des principaux bailleurs des micro-projets en Nouvelle-Aquitaine

Les financements de micro-projets sont d'origine publique mais aussi privée. En ce qui concerne les fonds publics, ils proviennent des collectivités territoriales, des administrations publiques, tandis que les fonds privés correspondent aux mécénats financiers des entreprises, des fondations, de la générosité du public (dons et legs) et des fonds propres de l'association issus de la vente de produits ou de prestation de services.

1. Les fonds publics

La France est le 5ème contributeur mondial d'Aide Publique au Développement (APD)¹² avec plus de 12,4 milliards d'euros engagés en 2020 soit 0,53% du revenu national brut (en-deçà de l'engagement international d'allouer 0,7% du RNB à l'APD)¹³.

Les financements publics en faveur des ASI proviennent des collectivités territoriales (régions, départements, communes et établissements publics de coopération intercommunale), des administrations publiques centrales concentrées (ministères¹⁴, agences étatiques), des associations qui ont la délégation de fonds publics (Ex: La Guilde, Le FORIM).

Les collectivités territoriales mènent souvent des projets de coopération décentralisée avec des territoires éligibles à l'Aide Publique au Développement et parfois avec d'autres collectivités de pays émergents ou développés. Souvent des associations prennent part à ces coopérations décentralisées et dans ce cadre, elles sont soutenues par la collectivité. L'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (AECT) comprend toutes les activités menées à l'international par les collectivités territoriales françaises¹⁵. Il s'agit aussi bien de la coopération décentralisée classique entre deux collectivités, que le financement d'associations œuvrant pour la solidarité internationale. Ainsi, les CT peuvent aussi financer des actions de solidarité internationale dans les pays éligibles à l'APD, grâce à des appels à projets ouverts à tout type de structure implantée dans leur localité ou au fil de l'eau.

¹² L'APD est l'aide publique internationale qui promeut le développement économique et l'amélioration des conditions de vie dans les pays en développement.

¹³ Source : Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE)

¹⁴ Au delà des fonds spécifiques pour la solidarité internationale, les ASI peuvent bénéficier au même titre que tous les autres types d'associations, du soutien de l'Etat à travers le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (grâce au Fonds pour le développement de la vie associative - FDVA) et la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

¹⁵ L'élargissement des actions des CT a été consacré par la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale.

1.1 Le conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine (CRNA)

Le Conseil Régional constitue le premier financeur des projets de coopération et de solidarité internationale en Nouvelle-Aquitaine, par le biais de son dispositif d'appel à projet Développement Solidaire. Le CRNA a ainsi déclaré en 2019 au titre de l'Aide Publique au Développement (APD) hors aides aux réfugiés, la somme de 2 131 388 €, soit 4,1% de l'APD.

Parmi cette somme, l'enveloppe allouée au dispositif d'appel à projet représente 400 000 à 500 000 €, avec une cinquantaine de projets soutenus en 2021.

La somme allouée aux projets lauréats est de 30 000 € maximum par an, pour des projets d'une durée maximale de 3 ans. En 2022, le seuil du budget projet pour lequel la rédaction d'un cadre logique est obligatoire passera de 30 000 € à 60 000 €.

L'APD des collectivités territoriales, définie par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) englobe¹⁶ :

- les montants alloués dans le cadre de leurs projets de coopération décentralisés et de leurs autres actions extérieures dans les pays en développement.
- Les subventions versées à des associations locales ou ONG (en France ou dans le pays partenaire) afin qu'elles mettent en œuvre leurs projets de développement.
- Les dépenses de service et les charges de suivi de ces actions.
- Les montants versés au bénéfice d'organisations internationales multilatérales.
- Et les actions de sensibilisation au développement, d'aide aux réfugiés et d'appui à l'accueil des étudiants étrangers (provenant des pays éligibles à l'APD).

1.2 Les départements, métropoles et communes

- Les conseils départementaux

Les conseils départementaux financent des projets de solidarité internationale, en privilégiant les projets s'inscrivant dans le cadre de leur coopération décentralisée. Ils financent donc de manière sélective les ASI, en fonction de leurs zones d'intervention. Nous avons interrogé dans le cadre de l'enquête le département de la Dordogne qui a mis en place un dispositif fonctionnant par dépôt de dossier au fil de l'eau. Ainsi en 2019, le soutien du Département dans ce secteur a permis d'accompagner 7 structures du secteur associatif pour un montant total de 10 800 €¹⁷.

Concernant les autres conseils départementaux de la région, seulement 4 d'entre eux ont rendu visible le montant de leur contribution au titre de l'APD, d'après le rapport le plus récent publié en 2020 et basé sur les montants déclarés en 2019 (voir tableau annexe 7). Il est important de rappeler que les coûts pris en compte dans l'APD ne représentent pas le financement allant directement aux projets des ASI. Comme indiqué précédemment, l'APD des collectivités territoriales englobe un certain nombre de coûts annexes tels que les coûts de fonctionnement des services Relations Internationales.

¹⁶ l'Aide Publique au Développement des Collectivités Territoriales Françaises, rapport sur les données de 2019.

¹⁷ <https://www.dordogne.fr/votre-departement/politiques-publiques/politiques-territoriales-et-europeennes/politiques-europeennes-et-cooperation/la-solidarite-internationale>

- Les métropoles

Les métropoles financent les projets de solidarité internationale par le biais d'appels à projet, comme c'est le cas pour la Métropole de Bordeaux, ou par un dépôt de dossier au fil de l'eau comme pour Grand Poitiers. Bordeaux Métropole à titre d'exemple finance spécifiquement les projets pouvant s'inscrire dans le champ du dispositif 1% eau, ainsi que sa coopération décentralisée avec 5 zones géographiques prioritaires (Afrique francophone, Inde, Mexique, Turquie, Espagne), sur 3 principaux domaines d'intervention (développement économique, modèles de ville durable et valeurs démocratiques). Trois principaux accords de coopération décentralisée ont été signés par Bordeaux Métropole : avec la métropole d'Hyderabad (Inde), L'Etat du Guanajuato (Mexique), et la communauté urbaine de Douala (Cameroun).

Ainsi, en 2020, la Métropole de Bordeaux a déclaré au titre de l'APD (2019) 185 282 €, une somme proche des 186 296 € déclarés par la communauté d'agglomération de La Rochelle (voir tableau annexe 7).

- Les communes

Les communes font aussi partie des collectivités qui contribuent aux projets de coopération et de solidarité internationale, principalement pour des petites associations à une échelle très locale. En effet, les communes financent de petites enveloppes, généralement autour d'un millier d'euros. Cela correspond donc davantage à la stratégie de financement des plus petites ASI (PICO et NANO), qui cherchent à capter leurs financements par le biais de plusieurs sources différentes, pour de petites sommes, en s'appuyant sur leur réseau (famille, amis, commune de résidence, commerces et entreprises de leurs communes).

D'après l'annexe 7, on peut faire le constat que 9 communes de Nouvelle-Aquitaine ont déclaré la part versée au titre de l'APD, de 94 000 € pour Châtelleraut, à 2 500 € pour de plus petites communes comme Fargues de Langon.

- Quel lien avec la typologie des ASI ?

Tandis que les financements du Conseil Régional s'adressent plus à des associations employeuses, ceux des départements et des communes vont majoritairement vers des associations non employeuses (PICO et NANO).

Le financement... mais pas que !
Les collectivités apportent aussi leur soutien aux activités de solidarité internationale de manière non numéraire grâce à la mise à disposition de salles, de locaux ou de matériels.

Tableau 3 : Classement des départements selon la déclaration de l'Aide Publique au Développement

Rang	Départements	CT engagés à l'étranger	Projets de coopération décentralisée	Jumelages	Pays partenaires	Déclaration APD en 2019	Déclaration APD en 2020
1	Charente-Maritime (17)	57	47	66	35	553100	624702
2	Gironde (33)	107	110	134	42	426057	240667
3	Vienne (86)	83	130	143	40	321690	483124
4	Dordogne (24)	47	14	52	21	67364	71550
5	Pyrénées atlantiques (64)	63	37	77	26	45030	3400
6	Haute-Vienne (87)	37	23	45	25	40759	6146
7	Lot-et-Garonne (47)	34	12	54	13	19231	23760
8	Deux-Sèvres (79)	45	63	47	19	17009	5740
9	Charente (16)	43	20	61	25	0	28000
10	Landes (40)	24	11	25	12	0	0
11	Corrèze (19)	25	7	26	19	0	0
12	Creuse (23)	20	2	16	0	0	0

Source: Etude AMSASI selon les données du CNCD

Au sein de chaque département, l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (métropoles, communes et établissements publics de coopération intercommunale) a été comptabilisée. La Charente-Maritime (3ème de la région en termes de population et de niveau de vie)¹⁸ est pourtant le 1er département pourvoyeur d'Aide Publique au Développement. Quant aux Pyrénées-Atlantiques et les Landes respectivement 2ème et 5ème de la région en termes de population et de niveau de vie, la coopération internationale est moins dynamique avec moins de partenariats noués et moins de financement. Aucune CT dans les Landes, la Corrèze et La Creuse n'a déclaré d'Aide Publique au Développement. Or ces CT ont des coopérations décentralisées, il y a donc logiquement des ressources humaines qui pilotent ces projets et des activités qui sont financées. Donc un problème réside dans la comptabilisation et la déclaration de l'APD par ces collectivités.

1.3 Les agences de l'eau

Créées par la loi sur l'eau de 1964, les agences de l'eau sont des établissements publics de l'État, placés sous la tutelle du Ministère de la Transition écologique. Elles assurent une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques¹⁹ dans les différents bassins. Les six agences de l'eau en France développent par ailleurs une politique internationale d'intervention dans les domaines de l'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement, s'inscrivant dans le cadre de l'Agenda 2030, afin de contribuer à l'atteinte des ODD. Au niveau national, cela représente en moyenne 15 millions d'euros alloués à la solidarité internationale chaque année, dont une enveloppe de 2 millions d'euros pour l'appel à projets "eau et solidarité internationale". L'enveloppe est ensuite distribuée entre les différents bassins. Chaque agence décline l'appel à projet avec des critères d'éligibilité qui lui sont propres.

Deux agences de l'eau sont présentes sur le territoire Néo-Aquitain: l'agence de l'eau Loire Bretagne, et Adour-Garonne. Ces deux agences cofinancent des projets de solidarité internationale dans le domaine de l'eau-hygiène-assainissement portés par deux types d'établissements : des collectivités de leur bassin, et des ASI dont le siège social est situé en France (avec au moins une collectivité de leur bassin partie pre-

¹⁸ Voir Annexe 10

¹⁹ <https://www.lesagencesdeleau.fr/les-agences-de-leau/les-six-agences-de-leau-francaises/>

nante). Une participation minimale de 5% de la collectivité au sud est également requise. Dans le cadre de son 11ème programme d'intervention (2019-2024), l'agence de l'eau Adour-Garonne consacra 9 millions d'euros à la solidarité internationale. L'agence de l'eau Loire-Bretagne que nous avons rencontré dans le cadre des entretiens nous a indiqué une perspective de création d'un appel à projet commun entre les six agences, afin d'harmoniser leurs actions et de faciliter le dépôt de dossier pour les porteurs de projets. Au-delà du financement des projets, les agences de l'eau travaillent en lien avec les RRMA et le pS-Eau afin de permettre aux porteurs de projets de bénéficier de formations et d'un appui-conseil dans le montage de leurs projets.



FOCUS 5 : LE DISPOSITIF 1% (EAU, ÉNERGIE, DÉCHETS)

La loi Oudin-Santini adoptée en 2005, autorise les agences de l'eau et les collectivités locales et leurs groupements à consacrer jusqu'à 1% de leurs recettes eau et assainissement à des actions de solidarité internationale dans ces mêmes secteurs. L'agence de l'eau utilise ce dispositif pour cofinancer des actions portées par les collectivités territoriales de son bassin. 30,8 millions d'euros ont ainsi été engagés en 2019 dans le cadre de la loi Oudin-Santini pour financer des projets de solidarité dans le domaine de

l'eau et de l'assainissement dans les pays en développement, dont 16,6 millions d'euros par les collectivités et 14,4 millions d'euros par les agences de l'eau²⁰.

L'amendement Pinta (2006) a permis d'élargir le dispositif 1% au secteur de l'énergie. Les acteurs du service public de distribution de l'électricité et du gaz peuvent ainsi consacrer jusqu'à 1% de leur budget à des actions de solidarité internationale dans le domaine de la distribution publique d'électricité et de gaz. En 2017, l'APD des col-

lectivités territoriales dans le secteur de l'énergie s'élève à 966 463 € (soit 1,9% de l'APD, hors aide aux réfugiés).

La loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, adoptée le 7 juillet 2014 a permis d'étendre le dispositif 1% au secteur des déchets afin de financer des projets de solidarité internationale dans les domaines de la collecte et du traitement des déchets des ménages.

1.4 Le Pôle micro-projets de la Guilde (AMP)

- Un dispositif incluant un accompagnement plébiscité

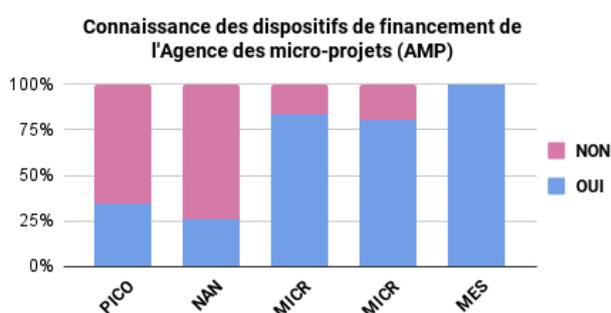
Le Pôle micro-projets de la Guilde précédemment nommé Agence des micro-projets (AMP) finance des micro-projets de solidarité internationale portés par des petites associations françaises. Il organise deux sessions d'appels à projets par an au printemps et en automne. Seules les associations existant depuis plus de 2 ans et disposant de moins de 130 000 € de ressources annuelles sont éligibles. Entre 2 000 € et 10 000 € maximum sont alloués par projet et le montant du cofinancement ne doit pas représenter plus de 50% du budget total du projet. En plus du financement,

²⁰ Agence de l'eau Adour Garonne (2020), Les collectivités solidaires pour l'accès à l'eau et l'assainissement au Sud <https://fr.calameo.com/read/000222592fc5c87f2a61b?page=1>

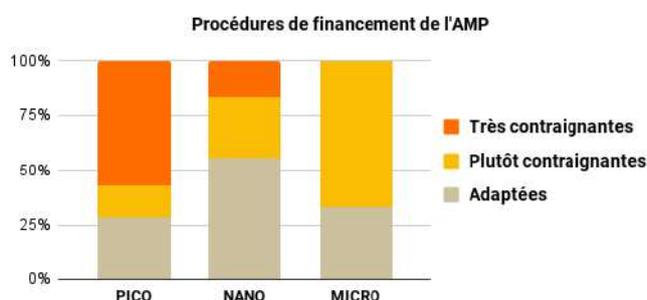
le Pôle micro-projets de la Guilde fournit un accompagnement aux porteurs de projets dans la conception et leur recherche de financement. Il les forme aussi à la gestion du cycle de projets de développement et évalue les impacts des projets pour l'amélioration des bonnes pratiques.

Nous avons interrogé les acteurs dans le cadre de l'enquête concernant leur perception du dispositif d'appel à projet proposé par le pôle micro-projets de la Guilde. Les acteurs sont globalement satisfaits de l'accompagnement proposé pour le montage de dossier, ainsi que de la disponibilité des salariés. De même, le dépôt de dossier via la plateforme en ligne est plébiscité par les acteurs.

- Un dispositif qui manque de visibilité



Graphique 14 : Source étude AMSASI



Graphique 15 : Source étude AMSASI

Globalement 57,6% des ASI interrogées ne connaissent pas le dispositif de financement et d'accompagnement du Pôle micro-projets de la Guilde. 65,2% des PICO et 73,9% des NANO ne connaissent pas l'AMP et ignorent de ce fait les possibilités de financement qui leur sont accessibles. Ce pourcentage baisse considérablement pour les MICRO et MICRO-MESO qui sont mieux informées (plus de 80% d'entre elles connaissent les dispositifs de l'AMP). Cependant, elles ne sont pas toutes en mesure de soumettre des dossiers (les MICRO-MESO ne sont pas éligibles aux financements du Pôle micro-projets de la Guilde).

48,5% des ASI interrogées considèrent que les procédures de financement de l'AMP sont adaptées alors que 24,2% les trouvent très contraignantes, dont 57% des PICO. Leur appel à projet est plus accessible pour les MICRO.

Ainsi le Pôle micro-projets de la Guilde pilote un AAP qui n'est accessible qu'à une part minoritaire des microstructures : celles qui sont mieux structurées et ont au moins un personnel salarié. Pour rappel, les MICRO structures représentent 11% des ASI ayant moins de 130.000 euros de budget annuel. Des réflexions devraient donc être menées sur les catégories cibles du dispositif. Si l'AAP est maintenu en l'état, le risque encouru est que le gain soit marginal pour des MICRO structures employeuses qui ont des charges importantes face aux faibles montants alloués par le dispositif. Le temps mis pour constituer le dossier et la charge de travail liée à la redevabilité deviendrait dissuasif. Or les petites associations non employeuses qui pourraient se contenter des petits montants alloués ne parviennent pas à candidater par manque d'informations et de souplesse du dispositif.

1.5 Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM)

Le FORIM finance les projets de solidarité internationale des associations déclarées comme étant des OSIM (Organisations de Solidarité Internationales issues des Migrations)²¹. Celles-ci doivent répondre à plusieurs critères afin d'être considérées comme tel²². Il a mis en place le Programme d'Appui aux projets des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (PRA/OSIM) qui est un dispositif national d'accompagnement, de cofinancement, de capitalisation et de valorisation des projets de développement local portés par les OSIM. Ce dernier organise un appel à projet pour les micro-projets avec une session par an et un financement pouvant aller jusqu'à 15 000 € par projet. Le budget du projet ne doit pas excéder 120 000 € et le montant du cofinancement ne doit pas représenter plus de 70% du budget total du projet. L'association doit être obligatoirement accompagnée par un opérateur d'appui²³ et le dépôt de dossier se fait sur une plateforme en ligne.

Si on compare les critères d'éligibilité avec ceux des autres bailleurs, on s'aperçoit que ce n'est pas le budget annuel de l'ASI qui est pris en compte, mais le budget projet. De même, le FORIM n'impose pas de critère relatif au nombre d'années d'existence de la structure, ce qui laisse la chance aux associations nouvellement constituées d'obtenir ce type de financement. En 2020, c'est plus de 80 projets qui ont été financés, pour une enveloppe moyenne de 1 200

000 €. Nous n'avons pas eu accès au volume de l'enveloppe dédiée aux projets portés par les OSIM néo-aquitaines spécifiquement.

Le FORIM, finançant initialement les micro-projets a mis en place en 2020 un nouveau dispositif sous format d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) spécifiquement dédié aux méso-projets. Le budget du projet doit être compris entre 120 000 et 300 000€ et le montant alloué par le FORIM peut aller jusqu'à 100 000 € par projet. Ce premier galop d'essai a eu beaucoup de succès (beaucoup de candidatures et de projets de qualité), mettant ainsi en exergue la nécessité de mettre en place des dispositifs spécifiques pour les MESO-structures et les MESO-projets qui sont dans l'angle-mort des financements publics.

Le FORIM est un acteur clé des associations issues des migrations qui monte en puissance avec des enveloppes de financement de micro et méso projets de plus en plus importants. Le rôle majeur de la diaspora dans les questions de co-développement est de plus en plus souligné par les pouvoirs publics qui mettent donc les moyens pour financer ces acteurs.



FOCUS 6 : ASI DES TERRITOIRES VERSUS ASI D'ILE DE FRANCE

Aussi bien le Pôle Micro-projets de la Guilde que le FORIM perçoivent des subventions de l'Agence Française de Développement pour financer les micro-projets. Chaque dispositif a sa spécificité et ses propres critères. Les ASI néo-aquitaines candidatent à ces AAP nationaux qui souvent sont indexés par les porteurs de projets des "territoires" de faire la part belle aux structures franciliennes. Cette assertion n'est pas toujours fondée car la sélection des dossiers se fait avant tout sur des critères de qualité des projets. C'est plus dans la visibilité des dispositifs au niveau des régions que réside la principale difficulté. Les bailleurs en sont conscients et ils mettent en œuvre des initiatives et des partenariats avec les réseaux régionaux multi-acteurs, les collectifs d'OSIM (COSIM) dans les régions pour davantage d'équilibre territorial dans le financement des micro-projets.

²¹ Depuis sa création en Mars 2002, le FORIM fédère environ 1000 associations intervenant en Afrique subsaharienne, au Maghreb, en Asie du Sud-est, aux Caraïbes et dans l'Océan Indien.

²² Association de solidarité internationale dirigée par une équipe composée en majorité de personnes immigrées ou issues de l'immigration agissant ici et là-bas

²³ Les opérateurs d'appui OPAP labellisés sont les partenaires du FORIM en régions chargés de l'accompagnement des porteurs de projets souhaitant candidater aux AAP du PRA-OSIM

2. Les financements privés

Les financements privés qui permettent de financer les projets de SI englobent ceux des fondations, d'entreprises, mais aussi les fonds provenant de la générosité du public ainsi que les sources d'autofinancement des ASI (fonds propres).

La part des ressources privées dans le budget global des associations tous domaines d'interventions confondus ne cesse d'augmenter. Ainsi, celle-ci est passée de 49% à 51%²⁴ entre 2005 et 2011. Les financements privés sont donc devenus majoritaires pour les associations tous secteurs confondus.

2.1 Fondations

Les fondations permettent le financement de projets de SI, dans des domaines d'intervention spécifiques. C'est le cas de Watt For Change (fondation de l'entreprise Valorem), que nous avons rencontré dans le cadre de l'enquête. Celle-ci finance des projets à l'international dans le domaine de l'accès aux énergies renouvelables. Watt For Change a ainsi déclaré une enveloppe annuelle moyenne de 300.000 € pour l'appel à projets, avec une dizaine de projets soutenus par commissions se réunissant 2 à 3 fois par an. La fondation met également en place un système de bénévolat de compétences.

Les fondations peuvent par ailleurs apporter un soutien non numéraire aux ASI, en leur octroyant par exemple le transport gracieux de matériel médical, comme cela peut être le cas dans le cadre de l'entreprise Air France.

2.2 Entreprises

Les entreprises font partie des structures sollicitées par les ASI afin d'obtenir des financements pour leurs projets de SI. Les entreprises implantées dans les régions sont souvent identifiées comme des fleurons locaux qui sont associées dans les activités caritatives. Quand il s'agit de petites ou moyennes entreprises, souvent elles sont sollicitées par les membres de leur entourage qui sont bénévoles dans les ASI. Les petites ASI, en particulier les PICO et les NANO, vont démarcher les petites entreprises locales comme les cabinets médicaux ou les agences immobilières de leur ville d'habitation.

Quant aux grandes entreprises, elles ont parfois leur fondation ou fonds de dotation qui financent des initiatives de solidarité internationale. Sur le territoire néo-aquitain, cela concerne par exemple les compagnies d'assurance et les mutuelles très présentes sur la ville de Niort. Il y a aussi le fonds de dotation Pierre Castel en Gironde qui finance des initiatives agricoles, agro-alimentaires et l'entreprenariat en Afrique.

²⁴ Le mouvement associatif (2019), l'Etat des asso en 12 infos, Repère sur les associations et le bénévolat en France https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2016/09/LMA_letat_des_assos_en_12infos.pdf

2.3. La générosité du public (dons, legs, prêts participatifs)

Les ASI peuvent solliciter des dons des personnes morales et physiques et bénéficier des legs. Les PICO et les NANO organisent beaucoup d'activités de collecte de dons lors d'évènements, de rassemblements. C'est une source de financement principale pour les petites structures qui sollicitent leurs réseaux d'amis, de connaissances ou les habitants de la localité. En effet, avec la baisse des financements publics, de nombreuses associations se sont davantage tournées vers la générosité du public pour pouvoir maintenir leurs activités.

Les ASI peuvent aussi faire appel à la générosité du public à travers des campagnes de crowdfunding (financement participatif) et de crowdlending (prêt participatif) hébergés par des plateformes digitales, qui sont présentées comme des financements alternatifs innovants. Cependant, il faut souligner que ce sont des financements innovants conjoncturels mais non structurants.

Le crowdfunding nécessite une stratégie efficace de communication et un réseau étoffé. Il est souvent présenté comme un financement innovant car permettant de faire appel à la générosité du public sans organiser d'évènements spécifiques et en ayant la possibilité de tout piloter à distance. C'est un financement souple car il n'y a pas de reporting ni de critères spécifiques de redevabilité vis-à-vis des bailleurs. Cependant, c'est un mode de financement qui requiert un savoir faire en matière de prise en mains des outils numériques, de communication et nécessite un certain temps de préparation. Certaines plateformes facilitent la mise en place de campagnes gratuites de crowdfunding et la crise du COVID a poussé les associations à recourir massivement à ces services.

Par contre, le crowdfunding n'est pas une source de financement pérenne car on ne peut pas solliciter régulièrement les donateurs via ce canal. C'est juste un complément ponctuel car les associations ne peuvent pas se baser dessus pour se développer. Certaines associations de notre échantillon ont initié des campagnes de crowdfunding sur une certaine plateforme avec plus ou moins de succès en fonction de la perspicacité de leur communication et de leur réseau. Elles ont pu lever environ 3000 et 5000 euros qui souvent sont des dons des adhérents de l'association ou des réseaux de proches avec en moyenne entre 50 et 100 euros par donateur.

Le crowdlending, un financement non gracieux entraînant un remboursement. C'est un autre mode de financement solidaire mais la grande différence avec le crowdfunding est que ce sont des prêts contractés auprès d'épargnants. Certaines associations y ont recours pour pallier les problèmes de trésorerie liés au fractionnement des subventions. C'est une alternative au système bancaire classique qui rechigne à financer les petites associations jugées peu solvables. Cependant, les plateformes qui permettent ce crowdlending, exigent un modèle économique rentable et elles ne s'engagent pas dans un projet en deçà de 30.000 euros. Le principe du remboursement pose souvent problème car les associations ont l'habitude d'être soutenues gracieusement. Aucune association de l'échantillon n'a sollicité ce type de financement.

2.3. La générosité du public (dons, legs, prêts participatifs)

- Les ventes de produits, prestations de service

Cette stratégie de financement concerne en majorité les PICO et les NANO ASI, qui cherchent à multiplier les sources de financement. Celles-ci nous ont rapporté lors des entretiens obtenir une part importante de leurs financements par le biais de la vente de produits artisanaux lors de manifestations ou d'évènements. De même, certaines tentent de se renouveler en imaginant d'autres moyens de capter des financements, par le biais de prestations notamment. C'est le cas de cer-

tains acteurs rencontrés qui ont mis en place des prestations à destination des entreprises, afin de s'inscrire dans leur démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), ou d'assurer des interventions en lien avec leur domaine de spécialisation, facturées dans divers établissements.

- Les cotisations/abonnements des adhérents

Capter des fonds par le biais des cotisations des adhérents représente là aussi une stratégie plus largement partagée par les petites ASI. Celles-ci profitent des événements auxquels elles participent afin de capter de nouveaux adhérents, et donc davantage de cotisations. Elles peuvent aussi compter sur la fidélité d'adhérents historiques. Le montant des cotisations est souvent fixé de telle sorte qu'il soit accessible pour la majorité des adhérents et ne soit pas une mesure dissuasive.

II. Des bailleurs de fonds sous tensions

1. Les bailleurs aussi doivent répondre à une redevabilité à un échelon supérieur

Que ce soit pour les fonds publics ou privés, les bailleurs aussi doivent justifier les fonds qu'ils dépensent. Lorsque ce sont des fonds publics, les élus (que cela soit à l'Assemblée Nationale, au Conseil Régional, Départemental, Communal) votent les budgets et ont un droit de regard sur l'utilisation des fonds. Quand il s'agit de fonds privés les conseils d'administration des entreprises ou des fondations exercent aussi une surveillance sur les activités de financement. Ainsi, les bailleurs sont tenus de financer des initiatives qui répondent à leurs critères de qualité et ne peuvent se permettre de "saupoudrer" en répondant à toutes les sollicitations de financement des associations de solidarité internationale. Les bailleurs sont donc co-garants avec les acteurs qu'ils soutiennent, de la qualité de l'aide au développement qu'ils fournissent.

2. L'impératif de financer des projets qui ont un impact social

La question de l'efficacité de l'aide est un débat latent et récurrent. Les bailleurs de fonds publics ou privés sont sur la sellette car les projets financés doivent avoir un impact social, à savoir procurer des changements positifs sur les parties prenantes (les bénéficiaires directes ou indirectes, les bénévoles, salariés, volontaires) dans le territoire et dans les pays d'intervention. A plus petite échelle, les micro-projets doivent répondre à des exigences de qualité et produire des résultats probants notamment dans leur zone d'intervention.

3. Le coût de l'intermédiation

La mise en œuvre des dispositifs nécessitent des ressources humaines et donc des moyens financiers qui sont retenus de l'enveloppe globale dédiée à l'aide au développement. Avec des enveloppes budgétaires qui ont tendance à stagner ou même à décroître, les bailleurs font aussi face à des tensions budgétaires. Ils sont tenus de dépenser le moins possible pour que l'essentiel de l'enveloppe puisse aller vers les activités de solidarité en tant que tel et toucher le maximum de bénéficiaires. Le coût de l'intermédiation devient donc un enjeu fort puisqu'il conditionne l'élaboration des dispositifs de financement et les montants alloués aux ASI.

4. La fébrilité des collectivités territoriales pour communiquer sur leurs dispositifs de financement de la solidarité internationale

L'enquête a permis de mettre en évidence une difficulté pour les porteurs de projets à accéder à l'information relative aux dispositifs de financement des collectivités territoriales qu'ils peuvent mobiliser. Nous avons interrogé les bailleurs quant à la stratégie de communication sur leur dispositif. Certains nous ont rapporté vouloir optimiser la communication sur leur site internet par exemple, quand d'autres nous ont fait part d'une rétention volontaire de l'information. En effet, certaines collectivités ne souhaitent pas rendre plus visible leur dispositif puisqu'elles ont déjà un nombre de demandes de financement supérieur à ce qu'elles peuvent financer.

Par ailleurs, les tensions socio-politiques et les pressions populistes rendent difficile la communication sur une aide octroyée à des tiers (étrangers de surcroît) alors que la précarité, le chômage, les inégalités augmentent au sein même des territoires.

5. La question de la déclaration de l'aide publique au développement des territoires

La France s'est engagée en faveur de l'Initiative internationale Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO). La transparence de l'action publique, notamment en matière d'Aide Publique au Développement, est aussi une question à traiter dans sa dimension territoriale. En cela, les collectivités territoriales sont amenées à comptabiliser l'ensemble de leurs financements pour la coopération et la solidarité internationales. Cependant, ces flux financiers sont sous-évalués car il s'agit de prendre compte les frais liés aux ressources humaines qui pilotent les projets, les enveloppes allouées aux dispositifs de financement, les activités d'éducation au développement, les bourses attribuées aux étudiants étrangers issus de pays en développement, et même les aides aux réfugiés. En outre, ce sont les services des relations internationales qui font la déclaration de l'AECT et normalement avec le concours de tous les services gérant des éléments comptabilisables dans l'APD. Or, la transmission des informations et des données entre les services n'est pas toujours optimale. La Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) a estimé entre 20 et 30%, la marge d'erreur de la déclaration d'APD des collectivités.

III. Préconisations à destination des bailleurs

● Préconisation 5. Adapter les dispositifs de financement des micro-projets aux réalités socio-économiques des structures

● Préconisation 6. Améliorer la visibilité des dispositifs de financement

● Préconisation 7. Créer un dispositif d'incubation pour les petites structures porteuses de micro-projets

● Préconisation 8. Créer un dispositif spécifique pour les MICRO-MESO structures porteuses de micro-projets

1. Adapter les dispositifs de financement des micro-projets aux réalités socio-économiques des structures

Qu' il y ait des critères sur la viabilité du projet, nous sommes tout à fait d'accord mais il ne faut pas que le critère discriminant soit la capacité à remplir le dossier. Ce n'est pas le cadre logique qui est important mais la manière dont est pensé le projet.

“

La plupart des fonds publics et ceux des fondations sont souvent attribués grâce à des dispositifs d'appels à projets (AAP). Il s'agit de déposer un dossier qui doit répondre à certains critères selon le bailleur. La majorité des acteurs interrogés dans le cadre de l'enquête rapportent une difficulté liée à la constitution des dossiers de financement. Les demandes de financement sont décrites comme des procédures complexes et chronophages qui demandent de maîtriser une méthodologie particulière requérant des compétences en gestion de projet. Plusieurs difficultés ont été signalées :

- Des critères discriminants sur la structure : un micro-projet est défini par rapport à la taille du projet et non par rapport à la taille de l'association. En fixant un critère sur le budget de l'association de facto, des structures ayant les mêmes caractéristiques mais avec un budget annuel légèrement différent à la dizaine d'euros près, sont exclues.
- L'inflation administrative: il faut une multiplication des dossiers et des bailleurs pour une même action avec une charge administrative conséquente. De plus, lors du dépôt du dossier, il faut préciser les cofinancements que souvent l'association n'a pas encore mobilisés. Cette inflation administrative est donc un frein à l'accès aux financements. Souvent pour un même projet, il faut plusieurs bailleurs qui ont chacun une procédure de sélection différente avec des dossiers constitués de pièces différentes.
- Le fractionnement des projets : la faiblesse des montants attribués qui pousse souvent les ASI à "sauter" leurs projets, c'est-à-dire à le fractionner en plusieurs phases qui représentent chacune un projet différent. Cette incertitude qui plane sur les dispositifs d'AAP renforce la vulnérabilité des MICRO et MICRO-MESO qui répondent chaque année aux mêmes AAP. Elles rencontrent des difficultés pour pérenniser des postes salariés, ne disposant pas de financements structurants.
- La temporalité des versements du financement : Les problèmes de trésorerie peuvent rapidement être fatals pour les porteurs de micro-projets car étant des structures de petite ou de moyenne taille, elles ont moins d'actifs et peu de garanties. Elles auront donc plus de difficultés à mobiliser un prêt bancaire pour faire face aux difficultés de trésorerie. Des versements plus conséquents en début et au milieu du projet permettent d'éviter des problèmes de trésorerie pour de petites associations déjà en proie à des tensions financières.
- Les ressources humaines : elles ne sont pas suffisamment prises en compte dans les budgets qui sont financés. Or, la masse salariale est un poste de dépenses important pour les associations employeuses

qui ont souvent besoin de consolider ces emplois.

- La phase de diagnostic : les dispositifs des bailleurs ne financent pas cette phase "pré-projet". Les plus petites associations ne sont donc pas en mesure de supporter le coût financier qu'implique cette étape du projet.
- L'évaluation : les bailleurs effectuent des visites de terrain à la fin des projets. Etant donné le nombre de projets financés, tous ne sont pas visités. En principe, ces visites permettent de se rendre compte des activités menées et des réalisations, mais l'évaluation doit aller plus loin en interrogeant les pratiques, les effets et en proposant des recommandations. Les petites structures n'étant pas en mesure de mener leurs propres évaluations (problèmes de compétences et de coûts), l'évaluation du bailleur est l'occasion de faire un exercice rétrospectif et prospectif. Souvent, les petites associations interviennent dans les mêmes zones avec plusieurs projets à la suite. Ainsi, l'évaluation à la fin d'un projet permettrait de recueillir les avis et besoins des bénéficiaires et servirait même de diagnostic pour les projets suivants.

PRÉCONISATION 5

Le format actuel des appels à projets est donc à améliorer en les rendant plus "agiles", plus souples. Adaptabilité, Agilité, Dialogue doivent être les pierres angulaires des dispositifs de financement des micro-projets. La simplification des dossiers ne constitue en aucun cas une dégradation des standards de qualité des projets. Il ne s'agit pas de tirer vers les bas les dispositifs de financement ou de faire du «saupoudrage» (distribution de fonds sans exigences de qualité ou redevabilité) mais d'éviter la redondance des éléments exigés par chaque bailleur. Nous avons précédemment cité les enjeux liés à la montée en compétences des associations qui doivent renforcer leurs capacités en gestion de projet et en maîtrise des concepts de la coopération internationale. Ainsi, ce sont des actions qui vont de paire pour un meilleur financement des micro-projets.

Adapter les dispositifs de financement des micro-projets aux réalités socio-économiques des structures requiert un ensemble de mesures :

- ▷ Établir des critères financiers sur le budget du projet lui-même plutôt que sur le budget annuel de la structure.
- ▷ Associer les têtes de réseaux dans la réflexion sur les critères des AAP
- ▷ Permettre des décaissements plus conséquents en début et au milieu du projet
- ▷ Renforcer les évaluations des projet soutenus
- ▷ Renforcer la visibilité des dispositifs de financement



FOCUS 7 : LES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (ECSI)

Différentes initiatives «d'Education à...» se côtoient dans nos territoires et poursuivent le même objectif : permettre aux populations, structures ou institutions de comprendre la complexité du monde, de se positionner et d'agir en citoyen.

- Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale
- Education Au Développement et à la Solidarité Internationale (EAD-SI),
- Education au Développement Durable (EDD),
- Education à l'Environnement (EE),
- Education à la Citoyenneté Mondiale (ECM)

Les ASI qui portent des projets d'ECSI font face à des difficultés spécifiques dans le domaine des financements, avec notamment des critères d'appels à projets qui ne sont pas adaptés. Ce constat a été émis par tous les acteurs travaillant sur des projets d'ECSI, quelle que soit l'échelle de leur association. Ils rapportent que les ressources humaines ne sont pas suffisamment financées dans le cadre des appels à projet : "l'ECSI c'est 80% de ressources humaines, alors que l'appel à projet de la région auquel nous répondons les plafonne à 30%", "l'ECSI c'est de la concertation et donc des ressources humaines".

Il ressort donc de nos analyses que les associations portant des projets d'ECSI cumulent une difficulté supplémentaire car elles doivent faire face à un financement insuffisant de leurs ressources humaines par les dispositifs d'appels à projets. Elles développent alors des stratégies complémentaires afin de capter des fonds, par exemple assurer des prestations de service afin d'augmenter leur part de fonds propres.

2. Améliorer la visibilité des dispositifs de financement

Le mode de communication des bailleurs sur leurs dispositifs n'est pas toujours efficace. Certes, ils font face à des problématiques de ressources humaines pour gérer leur dispositif (plus de candidatures entraîne plus de charges de travail pour le traitement et le suivi des dossiers). En ce qui concerne les collectivités territoriales, il est souvent difficile de trouver les informations liées aux dispositifs de financement de la solidarité internationale et encore plus sur les projets soutenus.

PRÉCONISATION 6

Le postulat que les associations savent où aller chercher des financements est parfois erroné et le risque pour le bailleur est de passer à côté de sa cible réelle. Il est nécessaire d'améliorer la visibilité des dispositifs de financement. Cela peut se faire en partenariat avec les têtes de réseaux (RRMA, collectifs associatifs) dont l'une des missions est la veille informative sur les dispositifs de financement de la coopération internationale dans les territoires.

3. Créer un dispositif d'incubation pour les petites structures porteuses de micro-projets

Les dispositifs d'appels à projets existants sont inadaptés pour les petites structures. Ils sont accessibles aux associations professionnelles car ce sont les MICRO, les MICRO-MESO et quelques NANO structures (avec des bénévoles qualifiés en gestion de projet) qui obtiennent des financements car étant mieux outillés pour ces formats concurrentiels. La constitution des dossiers de financement relève du parcours du combattant pour les petites structures qui doivent mobiliser des ressources humaines qualifiées en gestion de projet pour remplir ce type de dossier mais surtout les critères sur les structures elles-mêmes sont parfois discriminantes (âge de la structure, des éléments financiers complexes, etc.). Le niveau de détail demandé dans les dossiers à constituer est trop important par rapport au coût du projet. De ce fait, les PICO et la plupart des NANO ne candidatent pas à ces AAP. Elles vont plutôt solliciter leurs communes ou départements où le financement s'opère au fil de l'eau avec des

dossiers accessibles aux très petites structures.

Il s'agit donc de mettre en place un incubateur avec tout un dispositif d'accompagnement, d'appui et de formation pour les petites structures. En effet, le format le plus approprié est celui d'un appel à manifestation d'intérêt. Les dossiers déposés sont moins conséquents que pour un AAP classique et il y a tout un processus de concertation et d'accompagnement qui permettra d'affiner les projets et leur faire gagner en clarté et en qualité. Les lauréats sont accompagnés tout au long du projet et bénéficient de temps d'échanges sur les expériences, les pratiques, avec des formations généralistes (gestion de projet, approche genre, concepts de la coopération internationale) et thématiques (eau-assainissement, déchets, énergie...).

PRÉCONISATION 7

Créer un dispositif d'incubation pour les petites structures porteuses de micro-projets permettra de mieux accompagner leur montée en compétences, d'améliorer la qualité des projets et donc leur impact social. Ce type de dispositif requiert une charge de travail et un coût supplémentaire pour les bailleurs. Cependant, ils peuvent nouer des partenariats avec les têtes de réseaux pour lesquels l'accompagnement et la formation des ASI sont des missions classiques.

4. Créer un dispositif spécifique pour les MICRO-MESO structures porteuses de micro-projets

Les MICRO-MESO (structures qui ont entre 130.000 et 500.000 euros de budget) ne sont pas éligibles aux financements du Pôle micro-projets de la Guilde d'une part. D'autre part, le financement du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine est plafonné à 30.000 euros et ces structures sont trop petites pour obtenir des fonds méso-projets de l'AFD. Donc ils sont dans l'angle - mort des dispositifs de financement et recourent parfois au fractionnement des projets en plusieurs phases nécessitant de moindres montants. Or ces structures ont un réel potentiel, elles sont employeuses (au moins deux salariés) et compétentes. Il serait donc intéressant de leur dédier un guichet spécifique (format appel à projet ou appel à manifestation d'intérêt) avec un financement plus conséquent que pour les micro-projets classiques.

PRÉCONISATION 8

Créer un dispositif spécifique pour les MICRO-MESO structures porteuses de micro-projets afin de leur permettre de bénéficier d'un levier pour mener des projets de plus grande envergure et même enclencher un changement d'échelle.



FOCUS 8 : LE CHANGEMENT D'ÉCHELLE, LE DÉFI DE LA TRANSITION DES MICRO VERS LES MESO PROJETS

Le changement d'échelle vise à élargir la portée et la taille d'une organisation afin de l'amener à impacter différemment les territoires d'intervention. Cela passe par la mise en place de projets de plus grande envergure, ce qui implique pour les structures une transition complexe. Un tel changement systémique entraîne de profondes restructurations aussi bien au niveau des stratégies de financement, partenariales, et des ressources humaines.

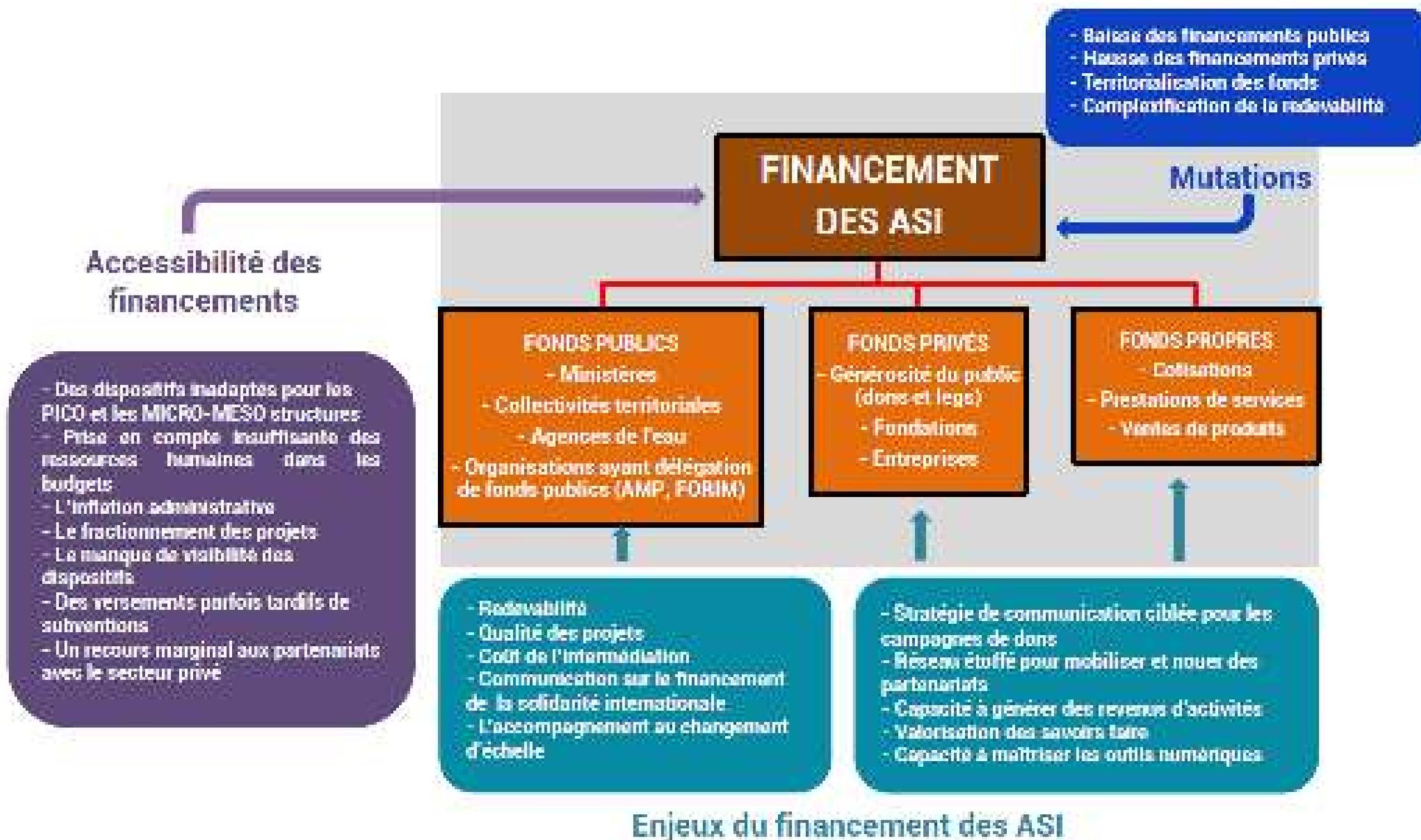
Cette volonté de "grandir" se heurte à des difficultés. L'enquête a révélé que les porteurs de projets sont freinés dans cette dynamique, en raison d'abord du financement. Mettre en place de plus grands projets, plus coûteux, nécessite de capter des financements plus conséquents. Cependant, les types de financements visés sont difficilement atteignables pour les petites structures car elles doivent alors s'inscrire dans des critères d'éligibilité qui ne leur correspondent pas. Une MICRO ASI par exemple, dont le budget annuel est compris entre 50 000 et 130 000 € peut candidater aux appels à projets à destination de micro-projets (Région Nouvelle-Aquitaine, Pôle Micro-Projet de la Guilde par exemple). Si elle souhaite capter des financements plus importants, elle doit aller chercher un financement de l'AFD avec un dossier plus compétitif. De plus, porter des projets de plus grande envergure implique de pouvoir disposer des ressources humaines suffisantes à la mise en œuvre de ce projet, et pas seule-

ment de bénévoles. Or, sans financement supplémentaire, les petites structures sont dans l'incapacité de recruter davantage de salariés.

Lorsqu'elles souhaitent changer d'échelle, les ASI qui portent des micro-projets manquent donc d'un levier qui leur permettrait d'opérer cette transition. L'enquête a révélé que pour réussir cette transition, certains acteurs adoptent une stratégie de fusion avec des associations de taille plus importante. Après le constat d'une certaine complémentarité, les structures décident de fusionner et de créer une synergie renforçant leurs compétences et expertises. D'autres s'associent avec d'autres structures afin de monter des projets en consortium, et de capter des financements plus importants.

Cependant, ce changement d'échelle n'est pas un objectif partagé par tous les porteurs de projet. Certaines structures ont ainsi la volonté de "rester petit", de respecter l'ADN de l'association tel qu'il a été défini lors de sa création. Certaines craignent alors que le changement d'échelle ne les amène à perdre leur identité ou une relation de proximité avec leur communauté. Certains acteurs lors des entretiens nous ont ainsi souligné que «l'objectif n'est pas de faire un monstre, mais de faire à notre échelle», et que "ce sont les vœux de l'équipe fondatrice de rester petit".

Le format des AAP destinés à la solidarité internationale actuellement sur le territoire néo-aquitain ne convient qu'à un nombre restreint de structures. Le débat porte donc plus sur l'accessibilité des fonds que sur leur insuffisance. Certes, certaines collectivités sont sur une dynamique baissière de l'Aide Publique au Développement mais l'importance de financer des initiatives citoyennes issues des territoires est plus que jamais d'actualité pour les grands bailleurs nationaux. D'où l'importance d'accentuer l'accompagnement des CT dans leurs dispositifs de financement des projets de solidarité internationale et de renforcer les partenariats avec les bailleurs de fonds privés. Dans ce sens, les têtes de réseaux et les collectifs associatifs ont un rôle majeur à jouer en ce qui concerne la formation, l'accompagnement, l'appui, la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de la coopération et de la solidarité internationales.



AMÉLIORER L'ACCÉSSIBILITÉ DES FINANCEMENTS

-  Adapter les dispositifs de financement des microprojets aux réalités socio-économiques des structures
-  Améliorer la visibilité des dispositifs de financement
-  Créer un dispositif d'incubation pour les petites structures porteuses de microprojets
-  Créer un dispositif spécifique pour les MICRO-MESO structures porteuses de microprojets



3

LE DIALOGUE ENTRE LES ACTEURS
DE LA COOPÉRATION ET DE LA
SOLIDARITÉ INTERNATIONALES
EN NOUVELLE-AQUITAINE

Le dialogue entre les acteurs de la coopération et de la solidarité internationales (associations, collectivités territoriales, établissements publics, fondations, entreprises) est un enjeu fort en Nouvelle-Aquitaine. Aux prises avec des problématiques différentes, les associations de solidarité internationale et leurs bailleurs doivent renforcer la concertation pour améliorer les dispositifs de financement et d'appui. Ce dialogue peut être facilité par les têtes de réseaux associatives qui en plus de la représentation, du plaidoyer et de la négociation, assurent l'appui-conseil de leurs membres pour la montée en compétence, la formation, la recherche de financements et la conduite de projets.

I. Des têtes de réseaux qui favorisent le dialogue entre les acteurs de la coopération et de la solidarité internationales

Une tête de réseau est une union, une coordination ou un collectif qui rassemble des organisations. Certaines missions lui sont assignées²⁵:

- La représentation des membres
- La mise en réseau et l'animation
- L'ingénierie en formations et supports techniques.
- L'accompagnement
- Le pilotage de projets
- la fonction d'opérateur

Plusieurs organisations en Nouvelle-Aquitaine remplissent un ou plusieurs critères caractéristiques des têtes de réseaux. Il s'agit de:

- Les collectifs régionaux tels que le Réseau Associatif pour le Développement et la Solidarité Internationale Nouvelle-Aquitaine (RADSI) et le Collectif des Organisations de Solidarité Internationales Issues des Migrations Nouvelle-Aquitaine (COSIM) mais aussi les organisations départementales comme Actions Solidaires (CAS 17), La Maison des droits de l'Homme à Limoges (MDH). Souvent ces collectifs territoriaux sont membres de collectifs nationaux comme Coordination Sud ou le Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID)
- Le Réseau Régional Multi-Acteurs de coopération et de solidarité internationales SO Coopération

1. Une logique multi-acteurs propice au dialogue entre ASI et bailleurs

Les Réseaux Régionaux Multi-Acteurs ont pour vocation de rassembler tous les acteurs de la coopération et de la solidarité internationales à savoir les associations, collectivités, des établissements de recherche et de formation, des entreprises, fondations, etc. Ce sont des centres de ressources, d'information, des espaces de dialogue, de concertation, de partage d'expériences entre les acteurs de la coopération internationale. En Nouvelle-Aquitaine, le Réseau Régional Multi-Acteurs SO Coopération a différentes missions :

- Recenser et identifier les différents acteurs de la coopération et de la solidarité internationales en région.

²⁵ Le Mouvement associatif (2017), Têtes de réseaux: quelles fonctions? Quelles évolutions?

- Accompagner les porteurs de projet : information, orientation, appui-conseil, formation, mise en relation ;
- Valoriser les projets et les acteurs régionaux ;
- Mettre en réseau ces acteurs en organisant des rencontres et des concertations en région afin de favoriser la mutualisation et le développement de partenariats / synergies ;
- Promouvoir l'éducation aux Objectifs de Développement Durable (ODD)

Ces missions concourent au renforcement de la qualité des projets de développement. Le RRMA intervient de plus en complémentarité des politiques publiques locales et nationales qu'ils contribuent à construire, à animer et à valoriser. La logique multi-acteurs et l'approche transversale permettent d'appréhender les problématiques de développement dans leur globalité tant en termes de catégories d'acteurs impliqués que de thématiques concernées (lutte contre la pauvreté, gouvernance, environnement, engagement citoyen, éducation au développement...). Ainsi, en animant le territoire, ils permettent le rapprochement et la création d'une réelle synergie régionale dans le monde de la coopération internationale.

2. Les collectifs associatifs de solidarité internationale

- Les collectifs associatifs régionaux et départementaux permettent aux associations membres de bénéficier de différents services : mise en réseau, accompagnement, formations, communication, accès à des salles de réunions etc. Ce sont des points d'appui pour les structures membres qu'ils représentent et pour le compte desquelles ils négocient avec les pouvoirs publics. Ils organisent des rencontres pour valoriser les initiatives de solidarité internationale mais aussi des festivals pour sensibiliser sur la lutte contre la pauvreté, les inégalités et les enjeux globaux de manière générale.
- Le RADSI Nouvelle-Aquitaine regroupe des associations et des réseaux d'associations (150 membres) afin de promouvoir l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI), "une démarche éducative qui informe les citoyen-nes de la complexité des enjeux actuels et les incite à agir pour un monde plus juste, pacifique et durable". Avec trois pôles (montée en compétences, mobilisation citoyenne et animation des territoires), la tête de réseau organise des formations, des accompagnements et coordonne des campagnes citoyennes sur le territoire régional (Festival des Solidarités, Festival Alimenterre).
- Le COSIM Nouvelle-Aquitaine est un collectif qui réunit des Organisations de Solidarité Internationale Issues des Migrations (OSIM) de la région. Sa mission principale est la valorisation du rôle des OSIM dans les actions de solidarité internationale et de co-développement auprès des institutions locales et de la société civile. Il facilite les collaborations entre les OSIM, leur fournit un appui-conseil pour monter en compétences et les représente auprès des instances associatives régionales et des pouvoirs publics. Labellisé OPAP (opérateur d'appuis) par le FORIM, le COSIM est chargé de l'accompagnement des associations souhaitant candidater à l'appel à projet du PRA-OSIM. De manière générale, il favorise l'accès des OSIM aux dispositifs de financement au niveau français, européen et international.
- Le Collectif Actions Solidaires (CAS 17) situé à La Rochelle regroupe des organisations localisées en Charentes-Maritimes autour de différentes thématiques : la solidarité internationale, la défense des droits humains, les questions d'égalité de genres et de préservation de l'environnement. Ainsi le CAS 17 accompagne et forme les bénévoles; coordonne des événements territoriaux. Il intervient auprès de différents publics (scolaires, volontaires, services civiques, entreprises, collectivités, asso-

ciations) afin de sensibiliser sur les Objectifs de Développement Durable.

- La Maison des Droits de l'Homme à Limoges (MDH) est un espace interassociatif dont l'objectif est de concourir à la réflexion et à la construction d'une société solidaire, démocratique, pacifique et durable. La structure oriente et appuie sur le plan juridique les demandeurs d'asile, les sans-papiers, les sans domicile fixe. C'est aussi un centre de ressources sur la solidarité internationale et les droits de l'Homme. Le collectif met à disposition ses locaux pour les associations membres.

II. Des têtes de réseaux qui oeuvrent pour la structuration du milieu associatif malgré les jeux d'acteurs

Nous avons rencontré dans le cadre de l'enquête des collectifs d'associations qui nous ont fait part de leurs difficultés pour coordonner des associations qui parfois veulent bien travailler ensemble; mais qui, dans le fond, sont davantage présentes pour les prestations fournies par le réseau que pour s'impliquer dans la synergie. Quant aux associations, elles rétorquent qu'en tant que bénévoles, elles sont déjà submergées par la charge de travail au sein de leur structure et qu'elles ne sont pas en mesure de répondre à d'autres sollicitations même si c'est dans l'intérêt d'une dynamique collective. Ayant le statut d'association, les têtes de réseaux ont aussi besoin de bénévoles pour fonctionner. Ils font parfois appel à ceux des associations membres, qui n'ont pas forcément de temps à accorder au collectif.



C'est compliqué de faire partie d'un collectif qui me sollicite beaucoup et pour lequel je n'ai pas le temps de participer.

1. La concurrence entre ASI pour le recrutement de bénévoles et le captage de fonds

Un sentiment de "concurrence" est perceptible entre certaines structures lorsqu'il s'agit de capter des bénévoles et adhérents, des dons de particuliers, lors des campagnes de crowdfunding ou pour la sélection des appels à projets. Cela se matérialise par exemple par une volonté de ne pas relayer les campagnes de financement participatives des autres associations par peur de "perdre" de potentiels donateurs pour son association. Dans la même logique, il y a une crainte de "perdre" des bénévoles ponctuellement mobilisables qui pourraient s'engager en faveur d'autres associations.

2. Les têtes de réseaux sont en proie aux mêmes difficultés que les ASI membres

Dans un contexte de tensions sur les financements, les collectifs rencontrent aussi des difficultés de financement. D'une part, ils ne peuvent pas demander de cotisations trop élevées aux adhérents. Ils doivent donc, eux aussi, développer des projets et des stratégies pour aller chercher des ressources.

D'autre part, ils vont solliciter les mêmes bailleurs que les ASI qu'ils chapeautent. Les têtes de réseaux ont donc des difficultés pour recruter des bénévoles actifs et pérenniser des postes salariés. Ils se heurtent aussi au manque de temps, aux lourdeurs administratives des demandes de financements du type appel à projet, et à une charge de travail importante.

Ainsi, les différentes organisations représentées au sein du réseau agissent selon des temporalités, des besoins et des contraintes distinctes. La tête de réseau doit faire de sorte que chacune trouve un intérêt suffisamment pertinent et utile pour continuer la collaboration. Surtout, elle doit proposer des espaces d'échanges entre les acteurs de la coopération et de la solidarité internationales et fluidifier le dialogue ainsi initié.

III. Préconisations pour renforcer le dialogue entre les acteurs de la coopération et de la solidarité internationales

● Préconisation 9. Renforcer le rôle des têtes de réseaux

● Préconisation 10. Organiser une meilleure articulation entre bailleurs de fonds en harmonisant les dispositifs

● Préconisation 11. Développer des stratégies de coopération entre ASI

● Préconisation 12. Renforcer les partenariats avec le secteur privé (entreprises, fondations) et l'écosystème de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

1. Renforcer le rôle des têtes de réseaux

L'ensemble du secteur de la coopération et de la solidarité internationales gagnerait au renforcement de ses missions et activités.

PRÉCONISATION 9

Renforcer le rôle des têtes de réseaux leur permettrait de mieux mener leurs missions et d'améliorer la qualité des services rendus aux différents acteurs dans :

- La consolidation des compétences des acteurs
- La capitalisation d'expériences
- La veille informative et la création de base de données
- La coordination des ASI
- La création des partenariats et des synergies
- La négociation avec les bailleurs de fonds
- Le plaidoyer en faveur de la solidarité internationale

Cela consiste à leur accorder davantage de soutien financier, une plus grande reconnaissance de leur plus-value, davantage les intégrer dans les processus d'élaboration des politiques publiques et territoriales.

2. Organiser une meilleure articulation entre bailleurs de fonds en harmonisant les dispositifs

Actuellement, les dispositifs de financement des ASI ne sont pas harmonisés. Et surtout, les échanges ou partenariats entre bailleurs sont quasi inexistantes. Seules les agences de l'eau sont contactées par les CT, le Pôle micro-projets de la Guilde ou le FORIM pour apporter leur expertise concernant les projets en eau et assainissement qui sollicitent un financement.

Une meilleure harmonisation des dispositifs permettrait de réduire l'inflation administrative (exigences différentes de chaque bailleur) et d'effectuer un meilleur ciblage des projets soutenus. On pourrait même aller jusqu'à la création d'un fond conjoint abondé par les différents bailleurs. Cette logique de consortium permettrait de mutualiser les moyens et les ressources et d'éviter l'éparpillement des dispositifs.

Par ailleurs, on aurait une plus grande transparence de l'Aide Publique au Développement réellement dévolue aux associations de solidarité internationale du territoire. Le dialogue entre les différents services au sein d'une collectivité n'étant pas toujours aisé. Le RRMA pourrait jouer un rôle de facilitateur et fournir un soutien aux collectivités territoriales dans leur comptabilisation de l'Aide Publique au Développement.

PRÉCONISATION 10

Organiser une meilleure articulation entre bailleurs de fonds en harmonisant les dispositifs de financement des ASI requiert un certain nombre d'actions :

- Améliorer la visibilité des bailleurs de fonds et de leurs dispositifs de financements
- Initier des concertations avec les bailleurs de fonds pour harmoniser les formulaires de dépôts de candidature, les pièces exigées pour les bilans et la redevabilité
- Créer des fonds conjoints abondés par différents bailleurs qui peuvent être publics ou privés
- Appuyer les collectivités territoriales dans la comptabilisation de l'Aide Publique au Développement

3. Développer des stratégies de coopération entre ASI

La coopération entre les ASI doit être renforcée en les incitant à nouer des partenariats entre associations néo-aquitaines et en créant des espaces informels d'échanges d'expériences.

- Nouer des partenariats avec d'autres associations pour être plus efficace et efficient

La mise en place de consortiums permet de présenter des projets de plus grande envergure. Cela constitue pour les ASI plus petites une opportunité d'accès à des financements auxquels elles n'auraient pu prétendre seules compte tenu de leurs capacités. Les PICO et les NANO pourraient donc mettre en commun et mutualiser les compétences en interne.

- Créer localement des espaces d'échanges d'expérience et de soutien entre les ASI

De petits réseaux associatifs peuvent être créés à un niveau très local (commune, quartier) afin que les acteurs d'un même territoire restreint s'identifient, se rencontrent et mutualisent leurs compétences. Il s'agit ici d'espaces informels d'échanges et de mise en réseau à un niveau local, permettant aux acteurs de s'entraider, d'échanger sur leurs pratiques, d'imaginer ensemble des solutions, d'essayer les initiatives qui ont bien fonctionné.



FOCUS 9 : LES COMITÉS DE JUMELAGE

Un comité de jumelage a été interrogé dans le cadre des entretiens. Celui-ci, de par l'organisation qu'il a su mettre en place entre les jumelages membres du comité illustre la plus-value d'une mutualisation des savoirs et compétences.

Le comité est né d'une nécessité pour les jumelages d'échanger quant à leurs projets et à leur mise en œuvre. Cela a pris la forme de regroupements informels où les membres des différents jumelages se retrouvent afin d'échanger quant à leurs projets, leurs difficultés. Des formations sont également organisées. Les acteurs interrogés nous ont fait part de l'importance de ces espaces d'échanges informels entre les jumelages qui permettent d'aboutir à la création d'outils communs, tel qu'un site internet permettant à chaque jumelage de disposer d'une page sur sa structure, plutôt que de faire un site indépendant pour chacun. Chaque comité reste cependant autonome et indépendant sur le choix de ses projets.

Ce type de regroupement vient souligner l'importance de la proximité pour ces petites associations locales : proximité avec ses membres, avec les municipalités, avec les populations locales.

PRÉCONISATION 11

Développer des stratégies de coopération entre ASI consiste à :

- Nouer des partenariats avec d'autres associations pour être plus efficace et efficient
- Créer localement des espaces informels d'échanges d'expérience et de soutien entre les ASI.

4. Renforcer les partenariats avec le secteur privé (entreprises, fondations) et l'écosystème de l'Économie Sociale et Solidaire

Des stéréotypes sont entretenus entre les associations et les entreprises, rendant complexes les initiatives communes entre ces deux secteurs. Les entreprises sont accusées de ne tenir compte que du profit alors que les associations sont perçues comme n'étant pas en mesure de générer des modèles économiques viables. Il est donc nécessaire de dépasser ces stéréotypes et de créer des incubateurs de partenariats entre ASI et entreprises. Une initiative en Région Auvergne pourrait être essaimée en Nouvelle-Aquitaine, ou à minima des liens avec ce type de dispositifs pourraient être créés.



FOCUS 10 : L'INCUBATEUR COEXIST²⁶

Initié en 2019 en lien avec RESACOOOP (le RRMA de la région Auvergne-Rhône-Alpes) il se définit comme un incubateur de partenariats opérationnels entre ONG et entreprises. Il s'agit de donner des clés aux ASI et entreprises pour mieux se comprendre, et ainsi opérationnaliser leur partenariat afin qu'ils puissent travailler ensemble. L'intérêt est de faire collaborer deux types de structures à la culture bien différente, mais ayant des compétences et expertises complémentaires. Ce type de dispositif repose sur une démarche collaborative (afin de co-construire les partenariats), et multi-acteurs (afin de mettre en lien ASI, ONG, collectifs associatifs, RRMA et entreprises). Pour cela, COEXIST propose des formations, des événements et ateliers afin de dépasser les stéréotypes entre les acteurs, une plateforme de rencontre afin de trouver le bon partenaire pour son projet, ainsi qu'un accompagnement individuel aux structures qui le souhaitent afin de les aider à opérationnaliser leur projet de partenariat.

Développer des incubateurs de partenariats ASI/entreprises permettrait de concourir à plusieurs objectifs :

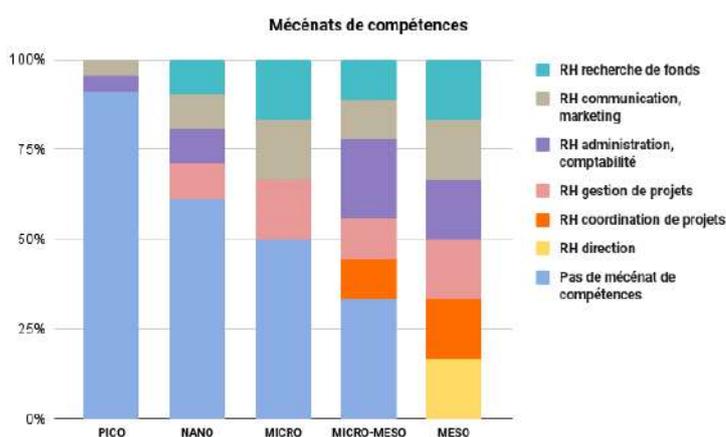
- Contribuer à la compréhension et connaissance mutuelles entre ONG et entreprises,
- Mutualiser leurs compétences et expertises réciproques,
- Mettre en valeur la complémentarité des ONG et entreprises
- Accompagner des projets concrets de co-construction

4.1. Créer des espaces de rencontres et d'échanges entre les ASI et les entreprises pour appuyer le développement du mécénat et du bénévolat de compétences

Le mécénat de compétence est mobilisé par les plus grandes structures

Le mécénat de compétences bénéficie d'un intérêt croissant des entreprises et des salariés qui souhaitent s'engager dans des projets d'intérêt général. Il s'agit de participer à un projet pour le compte d'une association sur le temps de travail du salarié. C'est une forme de mécénat « en nature » puisque c'est une disposition qui peut aller d'une demi-journée à plusieurs années. Il existe deux types de mécénat de compétences :

- La prestation de services : réalisation d'une tâche précise en lien avec les activités de l'entreprise qui apporte un service à une association.
- Le prêt de ressources humaines : des salariés de l'entreprise viennent sur leur temps de travail apporter leur compétences à une association. L'entreprise reste juridiquement l'employeur, mais c'est l'organisme bénéficiaire qui pilote le travail.



Graphique 16 : Source étude AMSASI

²⁶ <https://coexist.cite-solidarite.fr/decouvrir-coexist/#incubateur>

Les ASI néo-aquitaines mobilisent plus ou moins cette forme de mécénat dans le cadre de leur activité, en fonction de leur typologie. Son utilisation reste minoritaire pour les PICO et NANO structures qui le mobilisent dans les domaines de la gestion de projet, de l'administratif-comptabilité, de la recherche de fond, ou encore de la communication. Les MICRO-MESO structures l'utilisent encore davantage, et également pour la coordination de projets. Les MESO associations interrogées l'utilisent toutes, et à part égale pour les différents domaines cités ci-dessous. Les structures de plus grande échelle sont celles qui le mobilise pour le plus grand nombre de domaines de compétences.

Cela est à mettre en lien avec une plus grande méconnaissance de ce type de dispositif par les plus petites associations gérées par des personnes bénévoles. Celles-ci auraient donc moins recours au mécénat de compétences car elles manquent de connaissances pour savoir comment le mobiliser, ou de temps à consacrer afin de le développer. Des plateformes de mécénat de compétences existent, telles que Mécènes Solidaires à l'échelle de Bordeaux²⁷.

- Le bénévolat de compétence, une opportunité pour les petites ASI

Il diffère du mécénat de compétence par le fait qu'il repose sur une démarche individuelle, ayant lieu sur le temps personnel des salariés d'une entreprise ou d'une organisation. Il n'y a donc dans ce cas pas de notion de rémunération.

Une fondation rencontrée dans le cadre de l'enquête met en place ce système dans l'entreprise à laquelle elle est rattachée, à travers un programme de parrainage. Les salariés qui le souhaitent pourront s'engager bénévolement à suivre un projet financé par la fondation, durant toute la durée de mise en œuvre de celui-ci. Ils se positionneront dans une démarche de formation et d'appui à la structure associative qu'ils accompagnent, en mettant à disposition leur compétences.

- S'intégrer dans les démarches RSE des entreprises, une stratégie à exploiter pour les ASI

Les plus petites ASI ont peu ou pas recours aux entreprises et/ou fondations afin de financer leurs projets. Ainsi, moins de 25% du financement des PICO et des NANO structures provient de cette source. Cependant, le lien entre les ASI et le secteur privé peut se faire d'une autre manière, et peut être intéressant à exploiter. C'est le cas d'un collectif associatif que nous avons interrogé dans le cadre des entretiens. Celui-ci a le projet de s'inscrire dans le cadre de la démarche RSE d'entreprises de son territoire, et de proposer sous forme de prestations des actions de sensibilisation aux ODD à destination des salariés. Cela a un double intérêt pour le collectif : capter une nouvelle source de financement et renforcer sa visibilité sur le territoire, ce qui en cascade pourrait lui permettre d'attirer de nouveaux bénévoles.

4.2. Davantage nouer des liens avec l'écosystème de l'Economie Sociale et Solidaire

Mise en œuvre par des structures aux formes très diverses, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) a acquis un véritable statut juridique avec la loi du 31 juillet 2014. Le concept d'ESS désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale²⁸. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.

L'ESS et la Solidarité Internationale sont donc basées sur des valeurs communes : participation citoyenne, solidarité, mode de gouvernance basé sur la concertation, meilleur partage des richesses, développement local durable, développement de projets et d'actions ayant un impact social durable etc. De plus, ces deux approches de la solidarité sont guidées par les ODD. Ceux-ci, de par leurs dimensions intégrées et systémiques, invitent à coopérer avec d'autres pour gagner en co-

²⁷ <https://www.bordeauxmecenes.org/>

²⁸ <https://www.economie.gouv.fr/cedef/economie-sociale-et-solidaire>

hérence et inscrire encore davantage ses actions dans le cadre de l'Agenda 2030. Par ailleurs, ces deux approches peuvent se renforcer. En effet, l'ESS peut constituer un levier pour faire évoluer et enrichir les actions de coopération internationale, et vice-versa.

Cependant, les frontières entre ESS, Entrepreneurat Social et Solidarité Internationale sont encore floues. Favoriser l'interconnaissance et la transversalité entre ces différents champs de la solidarité permettrait un transfert de compétences. A l'échelle des territoires, il s'agirait de davantage identifier les acteurs de l'ESS ayant les compétences pour intervenir et apporter leurs savoirs-faire dans les coopérations internationales.

PRÉCONISATION 12

Quelques mesures permettraient de renforcer les partenariats avec le secteur privé (entreprises, fondations) et l'écosystème de l'Economie Sociale et Solidaire :

- Créer des espaces de rencontres et d'échanges entre les ASI et les entreprises pour appuyer le développement du mécénat et du bénévolat de compétences.
- Construire une stratégie SI - RSE
- Nouer des partenariats avec les acteurs privés (consultants), spécialistes du renforcement organisationnel pour l'accompagnement des ASI qui souhaitent changer d'échelle.
- Créer une plateforme de référencement des offres de partenariat pour le bénévolat, le financement, l'accompagnement, les formations.
- Créer un incubateur de partenariats entre ASI et entreprises.



PRÉCONISATIONS

RENFORCER LE DIALOGUE ENTRE LES ACTEURS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

- ➔ Renforcer le rôle des têtes des réseaux
- ➔ Organiser une meilleure articulation entre bailleurs de fonds en harmonisant les dispositifs
- ➔ Développer des stratégies de coopération entre ASI
- ➔ Renforcer les partenariats avec le secteur privé (entreprises, fondations) et l'écosystème de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

CONCLUSION

Les associations de solidarité internationale (ASI) font face à des évolutions majeures. En effet, le secteur associatif territorial est en pleine mutation après plusieurs réformes territoriales, et une crise sanitaire sans précédent qui a modifié le rapport à la solidarité. Dans un contexte de montée en puissance des territoires, il est important d'interroger la capacité des ASI à suivre cette dynamique de territorialisation.

L'étude AMSASI avait la volonté de capter au plus près de la réalité les difficultés et les besoins des associations néo-aquitaines de solidarité internationales. En analysant le modèle socio-économique des ASI porteuses de micro projets, la connaissance du tissu associatif local est affinée. Une typologie des ASI s'est dégagée selon leur taille et leurs stratégies de financement. Les PICO structures et les NANO structures ont besoin de monter en compétences sur la maîtrise des concepts de la coopération internationale et sur la gestion du cycle de projet. Quant aux MICRO, leurs postes salariés doivent être consolidés grâce à des financements structurants, tandis que les MICRO-MESO structures ont besoin de dispositifs de financement adaptés leur permettant d'enclencher un changement d'échelle.

La grande force des ASI néo-aquitaine réside dans l'engagement profond des personnes mobilisées dans la mise en œuvre des projets. Cependant, elles gagneraient à se mettre davantage en lien, et à créer des synergies avec le secteur privé et les acteurs de l'ESS.

Le fait que les micro-projets soient majoritairement portés par des structures non professionnelles pilotées par des bénévoles laisse planer un doute sur la qualité du projet et le "sérieux de l'initiative". Ce biais de lecture est source de distorsions car les bailleurs auraient tendance à serrer les vis et à être davantage exigeants. Petite taille ne rime pas nécessairement avec déficit de qualité et les financeurs gagneraient à davantage faire confiance aux initiatives émanant de petites structures. Cependant, les bailleurs de fonds publics eux-mêmes ont un devoir de redevabilité vis-à-vis des élus et les coûts d'intermédiation grignotent l'enveloppe à distribuer. Le renforcement des capacités des acteurs Sud est aussi un enjeu à ne pas perdre de vue rappelant l'importance de la qualité des partenariats noués dans les pays d'intervention.

La place des petites structures dans le champ de la solidarité internationale est tout à fait légitime car elles concrétisent l'engagement des citoyens. Celui qui fait un projet au Burkina Faso va en parler autour de lui, de ce pays et des thématiques qui l'intéressent (accès à l'eau, faim, écologie, ODD). Les personnes engagées dans la solidarité internationale font partie de nombreux cercles dans lesquels ils arrivent à sensibiliser sur la coopération internationale. Les ASI maintiennent le lien social, animent les territoires, permettent de débattre des problématiques (enjeux globaux, ODD, mondialisation).

Face aux difficultés d'obtenir des financements structurants, certaines structures interrogées ont fait part de leur souhait de bénéficier de conventions pluriannuelles de financement de la part des collectivités territoriales ou des bailleurs. Ces contrats d'objectifs pourraient fixer des points d'étape et d'évaluation. Les têtes de réseaux œuvrant pour la structuration du milieu associatif, ont un rôle crucial à jouer dans ce sens là. L'étude pourra alimenter des stratégies de plaidoyer, de levées de fonds, de renforcement des capacités des acteurs (formation, accompagnement).

ANNEXES

Annexe 1. Liste des préconisations

PRÉCONISATIONS

VIABILISER LES MODÈLES SOCIO ÉCONOMIQUES

- P1. Mieux maîtriser les concepts de la coopération internationale
- P2. Monter en compétences dans le domaine de la gestion de projet pour les membres bénévoles non professionnalisés
- P3. Monter en compétences dans le domaine de la communication
- P4. Adopter de nouvelles stratégies afin de capter de nouveaux bénévoles

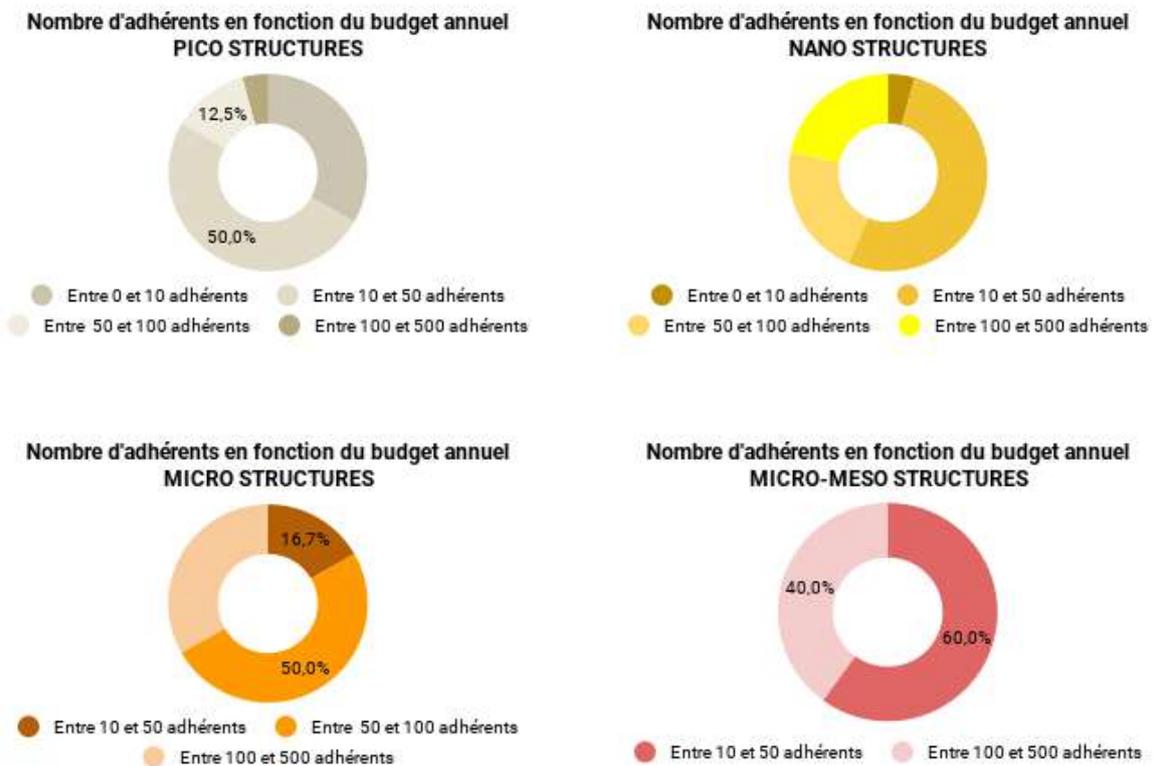
AMELIORER L'ACCESSIBILITE DES FINANCEMENTS

- P5. Adapter les dispositifs de financement des microprojets aux réalités socio-économiques des structures
- P6. Améliorer la visibilité des dispositifs de financement
- P7. Créer un dispositif d'incubation pour les petites structures porteuses de microprojets
- P8. Créer un dispositif spécifique pour les MICRO-MESO structures porteuses de microprojets

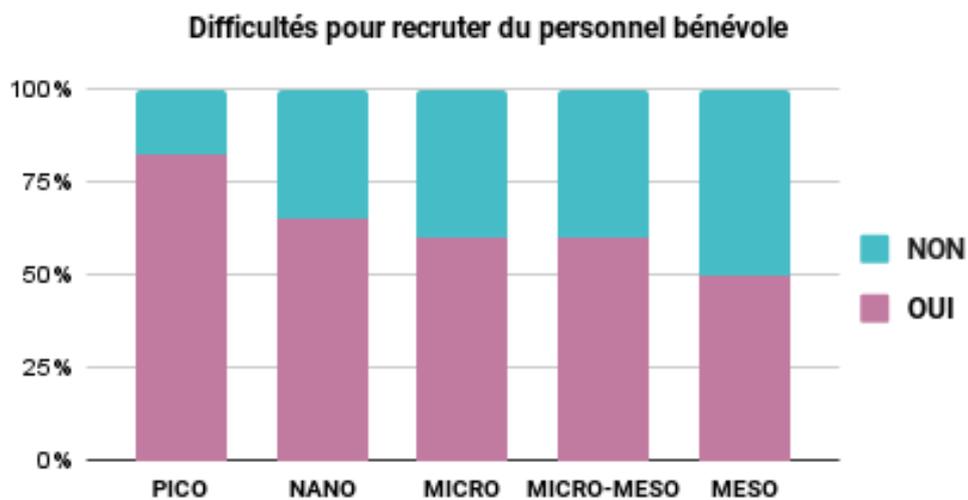
RENFORCER LE DIALOGUE ENTRE LES ACTEURS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

- P9. Renforcer le rôle des têtes de réseaux
- P10. Organiser une meilleure articulation entre bailleurs de fonds en harmonisant les dispositifs
- P11. Développer des stratégies de coopération entre ASJ
- P12. Renforcer les partenariats avec le secteur privé (entreprises, fondations) et l'écosystème de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

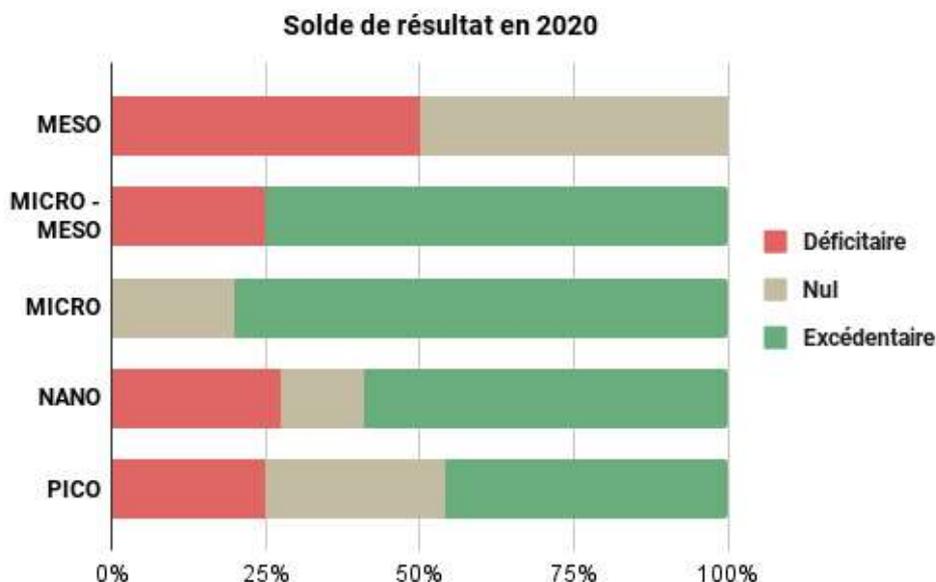
Annexe 2. Nombre d'adhérents selon le type d'ASI (Source : Etude AMSASI)



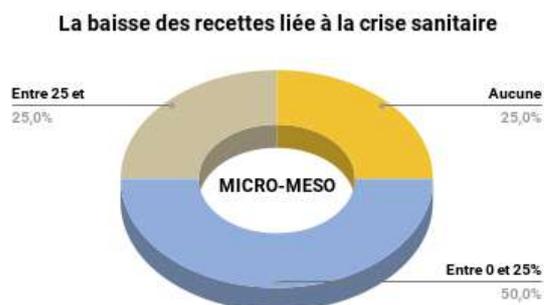
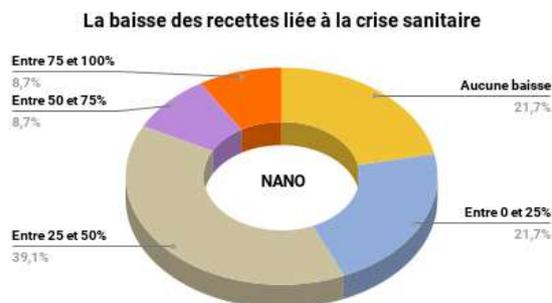
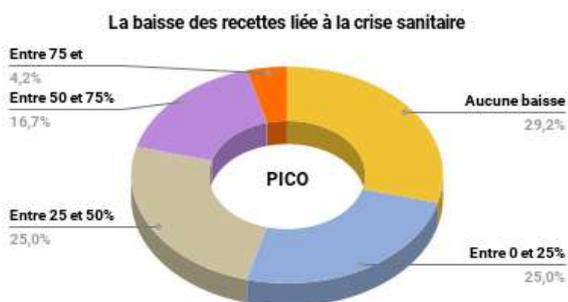
Annexe 3. Le recrutement du personnel bénévole (Source : Etude AMSASI)



Annexe 4. Résultats financiers des ASI en 2020 (Source : Etude AMSASI)



Annexe 5. Les baisses de recettes liées à la crise du COVID (Source : Etude AMSASI)



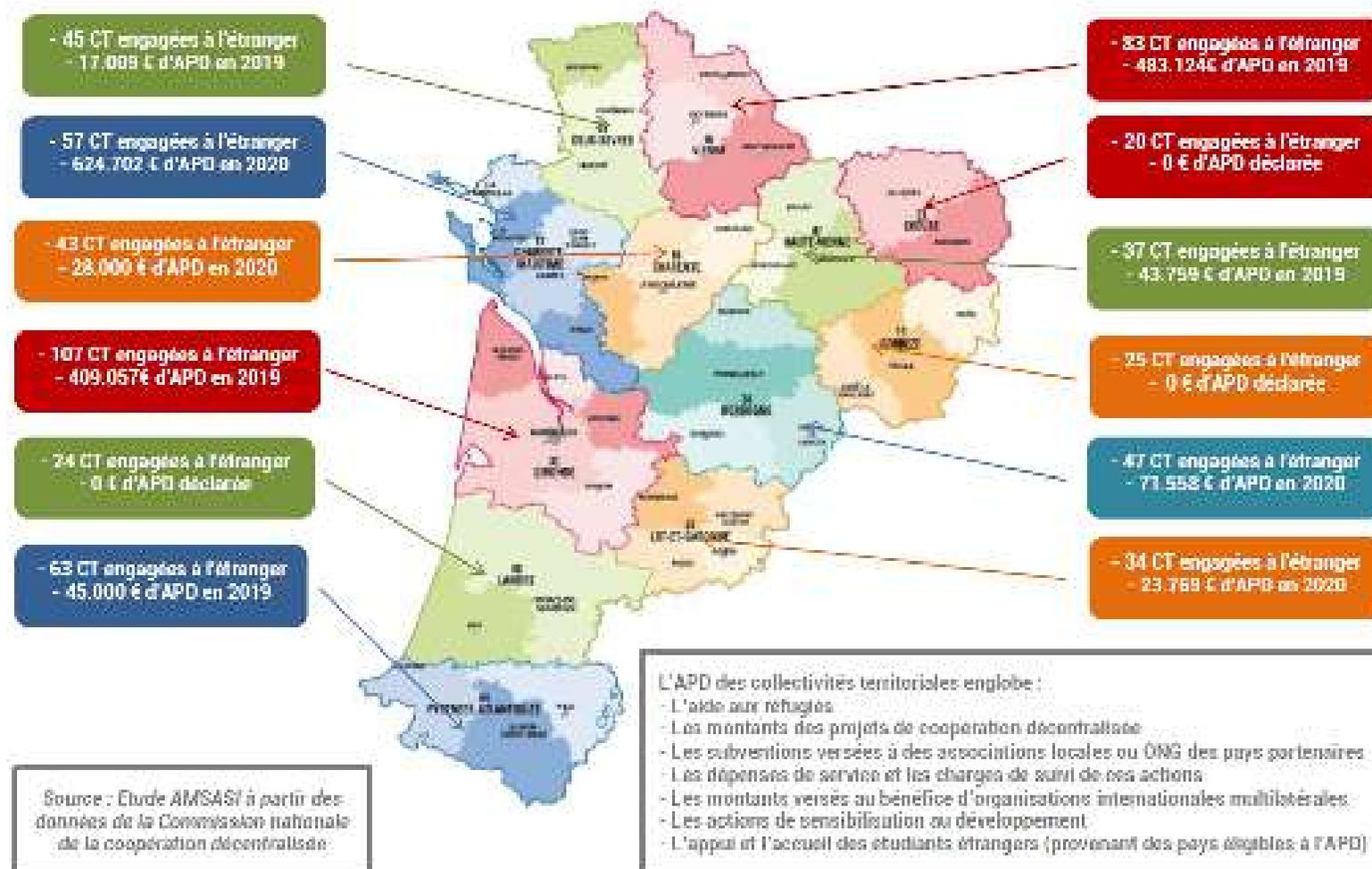
Annexe 6. Informations relatives aux dispositifs des bailleurs Néo-Aquitains interrogés dans le cadre des entretiens (Source : Etude AMSASI)

Bailleurs	Dispositifs	Caractéristiques	Critères d'éligibilité principaux
Agence des Micro-Projets (AMP)	Appel à projet	- 2 sessions par an : automne et printemps - Entre 2 000 € et 10 000 € alloué par projet - Financement de projets d'une durée de 12 à 36 mois Plateforme en ligne pour le dépôt de dossier	- Association française inscrite en Préfecture - Association existant depuis plus de 2 ans - Disposant de moins de 130 000 € de ressources annuelles - Le montant du cofinancement ne doit pas représenter plus de 50% du budget total du projet. - Association n'intervenant pas dans le cadre de la coopération décentralisée (comités de jumelage non éligibles).
Région Nouvelle-Aquitaine	2 appels à projet - Développement Solidaire - ECSI	- 2 sessions par an : mars et juin - Financement de projets d'une durée de 12 à 36 mois - Jusqu'à 30 000 € alloué par projet par an	Toute structure publique ou privée ayant au moins 2 ans d'existence et ayant son siège social en Nouvelle-Aquitaine La subvention régionale ne peut excéder 50% du coût total du projet.
FORIM	2 appels à projet - micro-projets - méso-projets	1 session par an pour chaque appel à projet Financement de projets dont la durée d'exécution est en moyenne de 12 mois. Jusqu'à 15 000 € alloué par projet (micro-projets), et jusqu'à 100 000 € (méso-projets) Plateforme en ligne pour le dépôt de dossier	- Être une OSIM (association de solidarité internationale déclarée dirigée par une équipe composée en majorité de personnes immigrées ou issues de l'immigration agissant ici et là-bas) - Être accompagné par un opérateur d'appui - Le budget projet ne doit pas excéder 120 000 € (micro-projets) ou être compris entre 120 000 et 300 000 € (méso-projets) - Le montant du cofinancement ne doit pas représenter plus de 70% du budget total du projet.
Département de la Dordogne	Pas d'appel à projet spécifique dépôt de dossier au fil de l'eau	Jusqu'à 15 000 € alloué par projet	Association dont le siège est en Dordogne
Grands Poitiers	Pas d'appel à projet : dépôt de dossier au fil de l'eau Dispositif 1% eau	Les projets menés dans les villes jumelles sont privilégiés	Association dont le siège est situé dans l'agglomération de Poitiers
Agence de l'eau Loire-Bretagne	Pas d'appel à projet Dispositif 1% eau	- 2 commissions par an - Les structures pouvant candidater sont les associations et les collectivités territoriales (commune, syndicat, conseil régional et départemental) - Les projets à entrée multi-thématiques sont privilégiés	- Associations dont le projet est en partie cofinancé par une collectivité territoriale du bassin. - Participation minimale de 5% du budget total du projet par une collectivité territoriale du pays d'intervention. - Les projets doivent se situer dans le périmètre technique de l'accès à l'eau. - Les dossiers doivent comporter une pré-étude
Watt For Change (fondation Valorem)	2 appels à projet : - Précarité énergétique - Energie renouvelable	- 3 commissions en moyenne par an - Soutien de projet de développement incluant une démarche transversale.	Le montant du cofinancement ne doit pas représenter plus de 70% du budget total du projet (pour les associations).
Fondation Santé Navale	Appel à projet	- 1 session par an - Financement en moyenne de 10 associations par an à hauteur de 10 000€ chacune	- Associations dont les projets se situent dans le domaine de la santé (accès aux soins, renforcement des capacités des acteurs)

Annexe 7. Tableau de la répartition de l'APD 2019 par collectivités territoriales
 (Source : l'Aide Publique au Développement des Collectivités Territoriales Françaises, rapport sur les données de 2019).

Conseil Régionaux (CR)	Déclaration APD 2019 en euros et hors aide aux réfugiés
CR d'Auvergne-Rhône-Alpes	3 284 240
CR de la Nouvelle-Aquitaine	2 131 388
CR d'Île-de-France	1 508 682
Conseils Départementaux (CD)	Déclaration APD 2019 en euros et hors aide aux réfugiés
CD de la Charente-Maritime	350 000
CD de la Vienne	149 000
CD de la Gironde	119 510
CD des Pyrénées-Atlantiques	40 000
CD de la Dordogne	17 473
Établissements publics de coopération intercommunale	Déclaration APD 2019 en euros et hors aide aux réfugiés
Bordeaux Métropole	185 282
Communauté d'agglomération de la Rochelle	184 296
Grands Poitiers	136 865
Syndicat Eaux de Vienne	19 500
Limoges Métropole	9 651
Les communes	Déclaration APD 2019 en euros et hors aide aux réfugiés
Châtelleraut	94 000
Vienne	71 27
Poitiers	46 325
Agen	19 231
Coulon	4 297
Saint Pierre d'Aurillac	2 500
Fargues de Langon	2 500

Annexe 8. Carte de la coopération décentralisée et de l'Aide Publique au Développement en Nouvelle Aquitaine



Annexe 9. Données compilées sur le secteur associatif à partir des publications 2020 de Recherches et Solidarités.

Départements	Populati on vivant en zone rurale	Création d'associ ations en zone rurale	Nombre d'associations	Nombre de bénévoles	Bénévoles réguliers (présents au moins 1fois (semaine))	Associations employeuses	Nombre de salariés dans les associations	Associations avec moins de 3 salariés
Gironde (33)	16%	13%	entre 31 000 et 33 000	entre 290 000 et 310 000	entre 122 000 et 126 000	3865	44 575	56%
Pyrénées atlantiques (64)	23%	21%	entre 16 000 et 18 000	entre 145 000 et 160 000	entre 61 000 et 64 000	2050	22 560	52%
Charente-Maritime (17)	44%	38%	entre 12 500 et 13 000	entre 112 000 et 120 000	entre 47 000 et 49 000	1455	14 990	54%
Vienne (86)	42%	35%	entre 11 000 et 12 000	entre 102 000 et 110 000	entre 43 000 et 45 000	1290	12 665	56%
Landes (40)	43%	42%	entre 9 500 et 10 000	entre 85 000 et 95 000	entre 36 000 et 38 000	915	7 835	58%
Deux-Sèvres (79)	46%	45%	entre 9 000 et 9 500	entre 80 000 et 85 00	entre 33 000 et 34 500	1015	10 685	56%
Dordogne (24)	50%	56%	entre 8 500 et 9 000	entre 85 000 et 90 000	entre 35 000 et 36 500	870	8 785	58%
Haute-Vienne (87)	35%	38%	entre 8 500 et 9 000	entre 80 000 et 85 000	entre 33 000 et 34 500	900	8 805	53%
Charente (16)	52%	46%	entre 7 500 et 8 500	entre 74 000 et 78 000	entre 31 000 et 32 000	760	8 835	49%
Lot-et-Garonne (47)	37%	37%	entre 7 500 et 8 500	entre 70 000 et 77 000	entre 30 000 et 31 500	835	9 440	51%
Corrèze (19)	45%	49%	entre 5 500 et 6 000	entre 51 000 et 55 000	entre 21 000 et 22 000	605	6 330	51%
Creuse (23)	78%	78%	entre 3 000 et 3 500	entre 29 000 et 32 000	entre 12 000 et 13 000	330	3 260	50%
Région Nouvelle Aquitaine			entre 130 000 et 140 000	entre 1,2 et 1,3 million	entre 510 000 à 530 000	14760	156 570	54%

LISTE DES GRAPHIQUES, TABLEAUX ET SCHÉMAS

Schéma 1. Le modèle socio-économique d’une association.....p.8
 Graphique 1. Nombre d’associations ayant participé à l’étude par département.....p.12
 Graphique 2. Pourcentage d’associations et de population par départements de la région Nouvelle-Aquitaine.....p.12
 Graphique 3. Domaines d’intervention des ASI néo-aquitaines ayant participé à l’étude.....p.13
 Graphique 4. Pays d’intervention des ASI néo-aquitaines ayant participé à l’étude.....p.14
 Graphique 5. Zones d’intervention des ASI néo-aquitaines ayant participé à l’étude.....p.14
 Schéma 2. Représentation de la typologie des ASI en Nouvelle-Aquitaine.....p.15
 Graphique 6. Budget moyen annuel des ASI néo-aquitaines.....p.15
 Tableau 1. Typologie des ASI néo-aquitaines.....p.16
 Schéma 2. Représentation de la typologie des ASI en Nouvelle-Aquitaine.....p.16
 Graphique 7. Financement des ASI.....p.16
 Graphique 8. Le nombre moyen de bénévoles et de salariés dans les ASI ayant participé à l’étude.....p.19
 Tableau 2. La coopération et la solidarité internationales en Nouvelle Aquitaine.....p.23
 Graphique 9. Les difficultés engendrées par la crise du COVID.....p.26
 Graphique 10. Les stratégies d’adaptation à la Crise du COVID.....p.27
 Graphique 11. Les problématiques principales rencontrées par les ASI.....p.29
 Graphique 12. Les partenariats dans les pays d’intervention.....p.30
 Graphique 13. Difficultés pour recruter des bénévoles.....p.35
 Tableau 3. Classement des départements selon la déclaration de l’Aide Publique au Développement.....p.43
 Graphique 14. Connaissance des dispositifs de financement de l’AMP.....p.45
 Graphique 15. Procédures de financement de l’AMP.....p.45
 Graphique 16. Mécénats de compétences.....p.66

LISTE DES FOCUS

FOCUS 1 Engagement et jeunesse.....p.22
 FOCUS 2 Portrait robot du profil type d’une ASI néo-aquitaine : La NANO 33p.25
 FOCUS 3 L’enjeu du diagnostic pour les Organisations de Solidarité Internationale Issues des Migrations (OSIM)p.32
 FOCUS 4 La mobilisation de la diaspora.....p.35
 FOCUS 5 Les dispositifs 1% (Eau, Énergie, Déchets).....p.44
 FOCUS 6 Les ASI des territoires versus ASI d’Ile de France.....p.46
 FOCUS 7 Les Associations d’Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI)p.53
 FOCUS 8 Le changement d’échelle.....p.55
 FOCUS 9 Les comités de jumelage.....p.65
 FOCUS 10 L’incubateur COEXIST.....p.66

BIBLIOGRAPHIE

- Agence de l'eau Adour Garonne (2020), Les collectivités solidaires pour l'accès à l'eau et l'assainissement au Sud <https://fr.calameo.com/read/000222592fc5c87f2a61b?page=1>.
- Agence des micro-projets, (2016), Panorama des petites associations françaises de solidarité internationale, 46p.
- Coordination Sud, (2017), Etude sur les méso-projets de solidarité internationale, 44p.
- Coordination Sud, (2018), Etude Argent et Associations de solidarité internationale, Résultats de l'enquête sur les ressources et dépenses 2012-2016, 92p.
- Coordination Sud et Ellyx, (2020), Faire évoluer le modèle socio-économique de son ONG: pourquoi et comment?, 48p.
- Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), (2014), Contribution à l'analyse des modèles socio-économiques associatifs : Typologie des modèles de ressources financières, 24p.
- Le Mouvement associatif et Adasi, (2019), Mieux comprendre l'action des têtes de réseau associatives, 12p.
- Le Mouvement associatif, (2019), L'état des assos en 12 infos : Repère sur les associations et le bénévolat en France, 12p.
- Le Rameau, (2015), Identifier et qualifier les modèles socio-économiques des associations, 26p
- Le Rameau, (2019), Modèles socio-économiques: les commandements, 18p.
- Recherches et Solidarités, (2021), La générosité des français face au COVID, 26ème édition, 27p. <https://recherches-solidarites.org/wp-content/uploads/2021/11/La-generosite-23-11-2021.pdf>
- RRMA en Action, (2020), Crise sanitaire, coopération et solidarité internationale : Premiers impacts sur les acteurs du territoire, 18p.
- Tchernonog V. et Prouteau L., (2017), Évolutions et transformations des financements publics des associations, Revue française d'administration publique, 2017/3 N°163, pp 531-542.
- Territoires innovants en économie sociale et solidaire-TIESS, (2017), Changer d'échelle en économie sociale : Planifier l'essor et découpler les retombées de votre entreprise d'économie sociale, 102p.



RAPPORT FINAL DE L'ÉTUDE AMSASI

ÉTUDE RÉALISÉE EN 2021
PAR SO COOPÉRATION